CNE

L'IUFM DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

RAPPORT D'ÉVALUATION

L'IUFM DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

L'évaluation de l'IUFM de l'académie de Besançon, commencée en novembre 1997, a été placée sous la responsabilité de Hubert **Bouchet**, membre du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

ORGANISATION

Ont participé à l'évaluation :

Pierre **Buisson**, maître de conférences à l'université de Rouen ;
Christine **Crespy**, chargée de mission au CNE ;
Gilles **Demailly**, professeur à l'université de Picardie ;
Alain **Durey**, professeur à l'École normale supérieure de Cachan ;
Guy **Faucon**, ancien inspecteur de l'Éducation nationale ;
Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études au CNE ;
Colette **Michaux**, proviseur du Lycée la Hautoie, Amiens ;
Éric **Passavant**, chargé d'études au CNE ;
Éric **Plaisance**, professeur à l'université Paris V ;
Françoise **Ropé**, professeur à l'université de Picardie ;
Philippe **Wisler**, secrétaire général à l'université du Maine.

Marie-Claude **Ajolet**, Nisa **Balourd** et Marie-Noëlle **Soudit** ont assuré la présentation de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

CNE

L'IUFM DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

TABLE DES MATIÈRES

Présentation 7

Gouvernement et gestion 17

- Les structures 17
- Le pilotage de l'établissement 18
- Les partenariats et les relations extérieures 20
- Les personnels 22
- La gestion financière 26
- La gestion du patrimoine 28

Formations et recherche 31

- La formation des professeurs des écoles 31
- La filière Adaptation et intégration scolaires 36
- La formation des professeurs de lycée et collège 37
- La politique culturelle 46
- Les moyens d'accompagnement de la formation 47
- La vie de l'étudiant 48
- La recherche 49
- La formation des formateurs 50
- La formation continue 51

Annexes 53

Conclusions et recommandations 59

Postface : réponse du directeur 63

1 - LES MISSIONS. Créé par les décrets du 7 juin 1991 et du 4 septembre 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de l'académie de Besançon est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

> Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.
>
> Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.
>
> Ils organisent des formations de préparation professionnelle des étudiants.

PRÉSENTATION

2 - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE

L'académie de Besançon. Cette académie est composée des quatre départements qui constituent la région Franche-Comté (Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort). Petite région tant pour la superficie (3% du territoire national) que pour la population (2% de la population nationale), elle se caractérise par une urbanisation faible (seules les agglomérations de Besançon et de Montbéliard dépassent 100 000 habitants) et par un certain déclin démographique dont témoigne notamment la chute des effectifs dans les écoles (à peu près 10% entre 1990 et 1997). Région très industrielle où l'activité tertiaire est encore sous-représentée, la Franche-Comté offre peu d'emplois qualifiés de haut niveau. Néanmoins, il existe des disparités importantes : à côté des départements ruraux à faible densité de peuplement que sont le Jura et la Haute-Saône, le Doubs, essentiellement dans sa partie septentrionale, et le Territoire de Belfort concentrent une grande partie de l'activité industrielle régionale.

Les indicateurs publiés par la DEP en 1997 révèlent que l'académie de Besançon connaît un taux de réussite au baccalauréat (76,4%) supérieur à la moyenne nationale (75,8%). Le constat est identique en ce qui concerne le taux de bacheliers pour une génération (63,9% dans l'académie, 61,3% en France) ; il est à noter que la Franche-Comté était en deçà de la moyenne nationale en 1990.

L'IUFM. Cet institut compte parmi les petits IUFM : avec 1 690 étudiants et stagiaires, il est d'une taille équivalente à celui de Reims. En revanche, il devance très largement les IUFM de Corse et de Limoges dont les effectifs sont les plus faibles de France métropolitaine.

Avant la création de l'IUFM, l'académie de Besançon comptait quatre Écoles normales d'instituteurs (Besançon, Lons-le-Saunier, Vesoul et Belfort) et un CPR. Le Territoire de Belfort a longtemps été privé d'École normale. C'est seulement à partir de 1986 que la formation professionnelle des instituteurs a été assurée à Belfort.

Actuellement l'IUFM occupe les implantations des anciennes Écoles normales : à Besançon, le site de Fort Griffon (qui héberge le siège), et celui de Montjoux, à Lons-le-Saunier ; à Vesoul ; à Belfort.

L'IUFM de l'académie de Besançon dans sa région

La région Franche-Comté est composée de quatre départements : le Doubs, la Haute-Saône, le Jura et le territoire de Belfort.

L'académie de Besançon comportait en 1996-1997:

1 IUFM
avec 5 sites (Besançon(2), Belfort, Lons-le-Saunier, Vesoul)

1 687 élèves et professeurs stagiaires

1 université à Besançon
Droit - AES et Sciences éco. - Lettres et Sc. humaines - Sciences, MASS et STAPS, Santé
2 IUT

22 010 étudiants

1 Institut polytechnique à Sévenans

1 147 étudiants

L'École nationale d'ingénieurs de Belfort

611 étudiants

L'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon

377 étudiants

Source : MENRT (DPD)

Les filières de l'enseignement supérieur (hors CPGE et STS) en 1996-1997

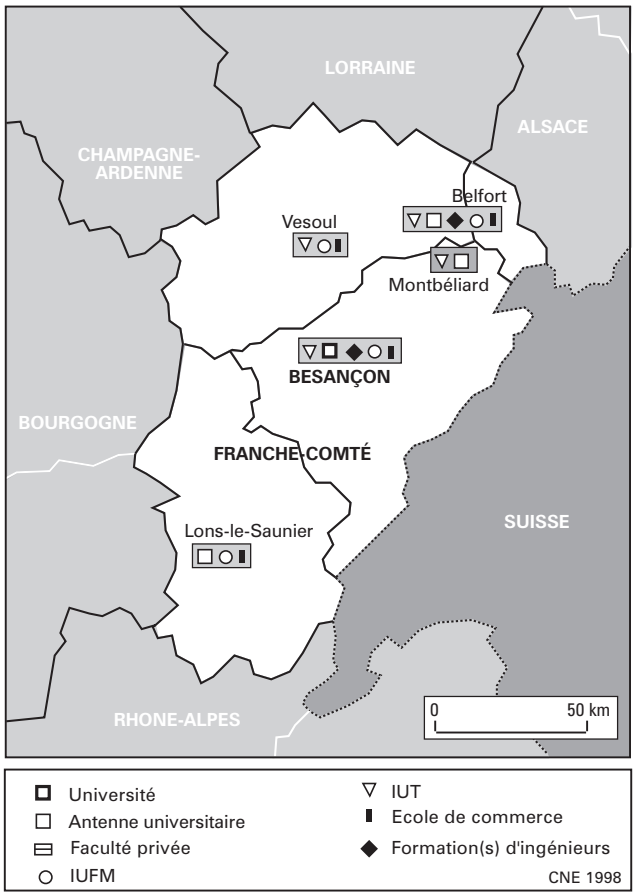

Les effectifs des sites de l'IUFM EN 1997-1998

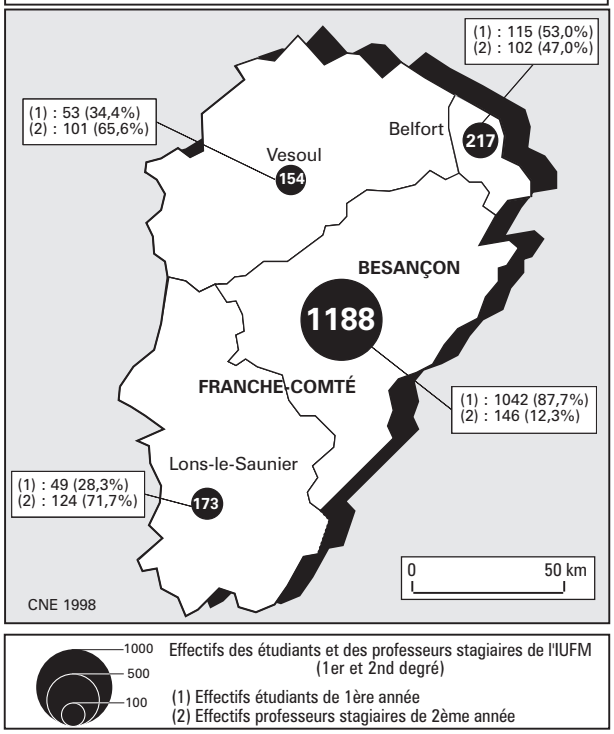

Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1996-1997)			
	Total	% / France	dont universités+IUT	dont IUFM
Académie de Besançon	33 706	1,6%	66,2%	5,0%
France entière	2 156 245	100%	67,0%	4,0%

Source : MENRT DPD

	1ère année									2ème année			Total
	1er degré	2nd degré							1er+2nd °	1er	2nd	1er+2nd °	
	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	Total	Total	degré	degré	Total	
IUFM Besançon	310	584	77	108	55	35	17	**876**	**1 186**	175	326	**501**	**1 687**
%Besançon/ France	*4,0%*	*1,8%*	*2,6%*	*3,0%*	*1,9%*	*2,5%*	*0,9%*	*2,0%*	*2,0%*	*1,4%*	*2,3%*	*1,9%*	*2,0%*
IUFM France	14 866	32 041	2 969	3 628	2 908	1 408	1 842	**44 796**	**59 662**	12 150	14 218	**26 368**	**86 030**

Source : IUFM de l'académie de Besançon sauf indication contraire

Année de référence : 1996-1997 sauf indication contraire

Les universités de rattachement. L'IUFM est rattaché par convention à l'Université de Franche-Comté. Cette université omnidisciplinaire compte 22 000 étudiants et c'est la seule université de l'académie. Un rattachement à l'Institut polytechnique de Sévenans avait été souhaité et envisagé par les responsables politiques belfortains mais cet établissement n'avait pas un statut permettant que l'IUFM lui soit rattaché. Néanmoins l'IUFM a tiré des bénéfices certains de cette volonté de collaboration, qui s'est notamment traduite par la mise en place des CAPET de Technologie et de Génie électrique à Belfort.

3 - LA CARTE DES FORMATIONS. La carte des formations s'est considérablement enrichie avec la création de l'IUFM. Antérieurement, l'université de Besançon assurait la préparation à 11 CAPES. Aujourd'hui, l'IUFM offre 26 formations. Outre le maintien des formations existantes, la création de formations nouvelles a accompagné la naissance de l'IUFM en 1991 : CAPET (Génie mécanique, Technologie, Économie-Gestion), CAPES de Physique, CAPLP2 Lettres-Histoire. Depuis 1991, le dispositif s'est renforcé par une consolidation de l'offre de formations technologiques, notamment le CAPET de Génie électrique, par la mise en place des CAPES de Sciences économiques et sociales et de Documentation et par l'ouverture de la filière CPE. En revanche, l'IUFM s'est vu refuser par le Ministère la possibilité d'ouvrir des CAPLP2 tertiaires ainsi qu'il en avait l'intention : c'est d'ailleurs encore l'un des projets de l'IUFM qui considère que ces préparations compléteront la carte des formations offertes par un IUFM de cette taille. Si la fermeture de la formation en philosophie, envisagée un temps à cause de la persistance de résultats médiocres, a pu être évitée grâce à un réel engagement de l'université, l'éventualité de fermer les filières d'Espagnol et de Génie électrique, option Électrotechnique, est à l'ordre du jour. Le maintien de la filière Documentation (100 postes ouverts au concours en 1997) est également sujet à caution.

L'une des originalités fortes de l'IUFM de Besançon réside dans une répartition équilibrée des PLC2 sur l'ensemble des sites de l'IUFM : c'est ainsi que 227 professeurs stagiaires sur 307 accomplissent leur deuxième année de formation à Belfort, Lons-le-Saunier ou Vesoul. En première année, Besançon concentre l'essentiel des effectifs, à l'exception des formations technologiques dispensées sur le site de Belfort.

Autre particularité remarquable de l'IUFM, liée à l'histoire et notamment à l'histoire de ses relations avec l'université, et contrairement à ce qui se passe dans la plupart des IUFM : la quasi-totalité des cours dispensés aux PLC1 a lieu dans les locaux de l'IUFM ; bien plus, le pilotage des formations relève de la seule responsabilité de l'IUFM.

4 - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

L'organisation interne. Elle s'articule autour d'un choix stratégique clair : celui de la centralisation. Le terme de site, préfèré par l'établissement à celui de centre, se veut révélateur des intentions qui animent les responsables : chaque site a sa vie propre à la fois sur le plan pédagogique et administratif, mais pas d'existence institutionnelle. Dans le même temps où l'on déconcentre des formations de PLC2 sur les sites, on veille à conforter l'unité de l'établissement en impliquant ces derniers dans le fonctionnement d'ensemble de l'établissement ; dans le même esprit, les responsables pédagogiques des sites, comme certains des responsables administratifs, se voient confier des missions à caractère transversal.

L'équipe de direction. Composée de 11 personnes, elle rassemble, à des degrés divers de responsabilité, le secrétaire général, l'agent comptable, les responsables des sites (dont deux ont le statut de directeur adjoint), des chargés de mission et des chargés d'études.

Les services. Ils sont au nombre de six dont trois placés sous l'autorité de l'agent comptable, chef des services financiers, et trois sous celle du secrétaire général :

- le service financier ;
- l'intendance ;
- l'agence comptable ;

Les formations proposées à l'IUFM de l'académie de Besançon en 1997-1998

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Psychologues scolaires

AIS

Second degré

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

AGRÉGATION (2ème année)

- Philosophie
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Grammaire
- Histoire
- Géographie
- Sciences sociales
- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Chinois
- Espagnol
- Hébreu
- Italien
- Portugais
- Russe
- Japonais
- Polonais
- Éducation physique et sportive
- Génie civil
- Génie mécanique
- Génie électrique
- Mathématiques
- Mécanique
- Sciences physiques
- Sciences de la vie et de la terre
- Biochimie, Génie biologique
- Technique éco. de gestion
- Éducation musicale
- Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.
L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

CAPES

- Philosophie
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Histoire-Géographie
- Sciences économiques et sociales
- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Chinois
- Espagnol
- Hébreu
- Italien
- Néerlandais
- Russe
- Breton
- Langue corse
- Catalan
- Occitan
- Mathématiques
- Physique et Chimie
- Physique et Électricité appliquée
- Biologie-Géologie
- Éducation musicale et Chant choral
- Arts plastiques
- Documentation

CAPEPS

(Éducation physique et sportive)

CPE

(Conseillers Principaux d'Éducation)

CAPET

- Génie mécanique
  - construction
  - productique
  - maintenance des véhicules, ...
- Génie civil
  - équipements techniques : énergie
  - structures et ouvrages
- Génie industriel
  - bois
  - structures métalliques
  - matériaux souples
  - plastiques et composites
  - verre et céramique
- Génie électrique
  - électronique et automatique
  - électrotechnique et énergie
  - informatique et télématique
- Arts appliqués
- Technologie
  - construction mécanique
  - construction électrique
  - gestion
- Biotechnologie
  - biochimie, génie biologique
  - santé, environnement
- Sciences et Techniques médico-sociales
- Economie, Gestion
  - économie et gestion administrative
  - économie et gestion comptable et financière
  - économie et gestion commerciale
- Informatique et Gestion
- Hôtellerie, Tourisme
  - techniques de production
  - techniques de service et d'accueil
  - tourisme

CAPLP2

- Mathématiques-Sciences physiques
- Lettres / Histoire
- Anglais / Lettres
- Allemand / Lettres
- Espagnol / Lettres
- Génie mécanique
  - construction
  - production
  - productique
  - maintenance des véhicules, ...
  - maintenance des systèmes mécaniques automatisés
- Génie civil
  - équipement et énergie
  - construction et économie
  - construction et réalisation des ouvrages
- Génie industriel
  - bois
  - structures métalliques
  - matériaux souples
  - plastiques et composites
  - construction et réparation en carrosserie
- Génie électrique
  - électronique
  - électrotechnique et énergie
- Génie chimique
- Arts appliqués
- Biotechnologie
  - biochimie, génie biologique
  - santé, environnement
- Sciences et Techniques médico-sociales
- Communication administrative
- Comptabilité-Bureautique
- Vente
- Hôtellerie, Tourisme
  - organisation et production culinaire
  - service et commercialisation

- la gestion des enseignements ;
- la gestion des personnels et les traitements ;
- la scolarité et le suivi des étudiants.

L'organisation pédagogique. Elle relève de 17 collèges disciplinaires, chacun d'eux étant composé de tous les enseignants du champ disciplinaire affectés à l'IUFM et des intervenants extérieurs dont le volume d'intervention est significatif. Ces collèges, qui fonctionnent de façon autonome sous l'autorité d'un président élu, gèrent les crédits pédagogiques mis à leur disposition, arrêtent et proposent à la direction l'organisation pédagogique de la discipline. Pour cela, ils désignent en leur sein un responsable pour les PE et des responsables pour les PLC1 et pour les PLC2.

5 - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES

L'évolution des candidatures. Le volume des candidatures pour la filière PE a crû de façon régulière et forte ; en 1997, il était plus élevé de 40% qu'en 1993. On observe dans le même temps un décalage croissant entre l'offre et la demande : la courbe des inscrits a enregistré un fort fléchissement entre 1993 et 1995, baisse qui résulte de la mise en place d'une nouvelle politique d'admission (cf. infra).

Dans le second degré, les CAPES se caractérisent par une relative stabilité entre offre et demande ; toutefois, on observe une légère décroissance du nombre des candidats depuis 1996. Pour le CAPEPS, on constate une forte progression du nombre des candidats, sans doute à mettre en relation avec l'engouement dont les filières sportives sont l'objet ces dernières années ; depuis 1995, l'écart se creuse entre le volume des candidatures et celui des inscrits. Phénomène commun à l'ensemble des IUFM, les promotions de CPE 1 sont peu nombreuses et la distorsion entre nombre de candidats et nombre d'inscrits s'accuse. Les CAPET ont une capacité d'accueil stable dont les variations ont été insignifiantes ; en revanche, les candidatures amorcent une courbe descendante. Les candidatures pour la filière CAPLP2 ont augmenté dans de très fortes proportions jusqu'à 1996. En 1997, le tendance s'est inversée.

Les effectifs. Le second degré totalise, les deux années de formation confondues, 1 205 étudiants contre 485 pour le premier degré. La filière PE conserve à peu près 50% de ses effectifs entre la première et la deuxième année, tandis que les effectifs de PLC2 représentent à peu près 40% de ceux de PLC1.

6 - LES PERSONNELS

Les personnels enseignants. En 1996-1997, l'IUFM comptait 78 emplois d'enseignants dont 10 enseignants-chercheurs, 58 enseignants du second degré, 7 du premier degré et 3 emplois des corps d'inspection. Par ailleurs, l'IUFM s'était adjoint le concours de formateurs associés : 9 enseignants-chercheurs directeurs d'études, 64 enseignants du second degré, 5 emplois des corps d'inspection, pour un volume total de 8 352 heures équivalent TD. On constate une relative stabilité des emplois affectés à l'IUFM entre 1993 et 1996. Néanmoins, si l'IUFM a accru son potentiel de deux emplois, il a perdu 5 emplois d'enseignants-chercheurs et le solde positif s'explique par un accroissement de la dotation en emplois d'enseignants du second degré (7 emplois). Par ailleurs, l'IUFM compte 10 formateurs associés de moins qu'en 1993.

Les personnels administratifs et de service. En octobre 1996, l'IUFM disposait de 80,5 emplois administratifs et de service dont 66,5 emplois de catégorie C. Depuis 1992, la structure des emplois est demeurée identique ; le poids de la catégorie C s'est même renforcé : 7,5 emplois rémunérés sur ressources propres au lieu d'un, et un recours plus massif aux CES (7,5).

Les étudiants et les professeurs stagiaires

Évolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année

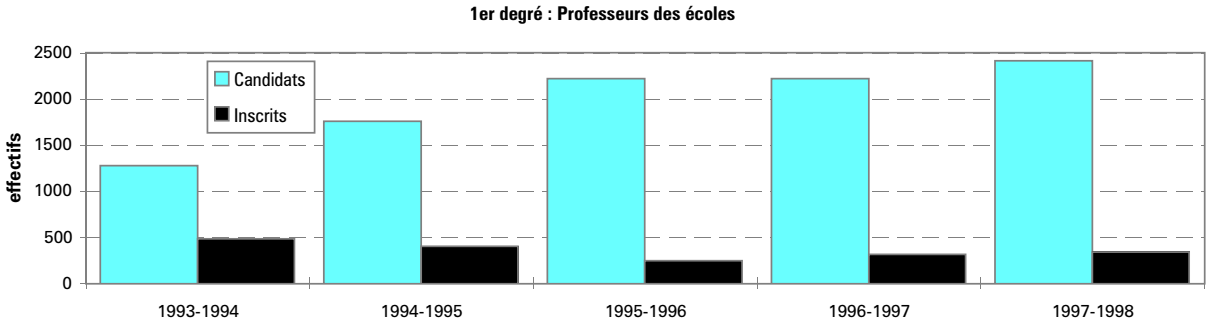

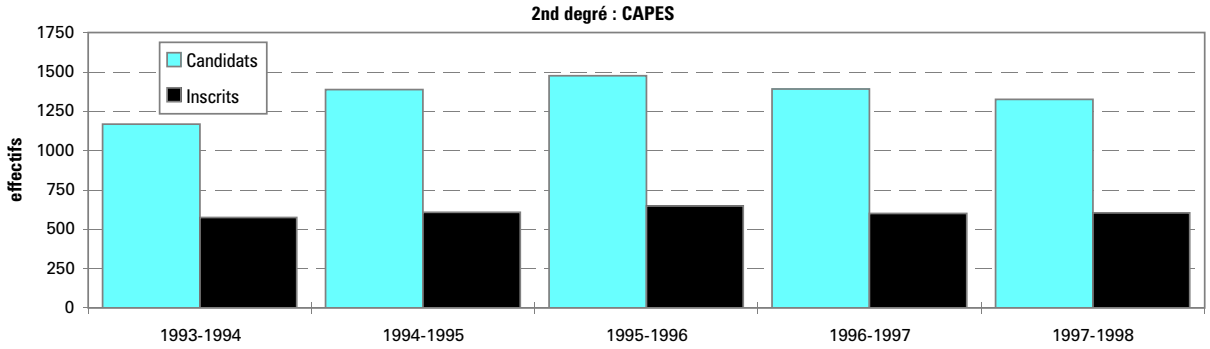

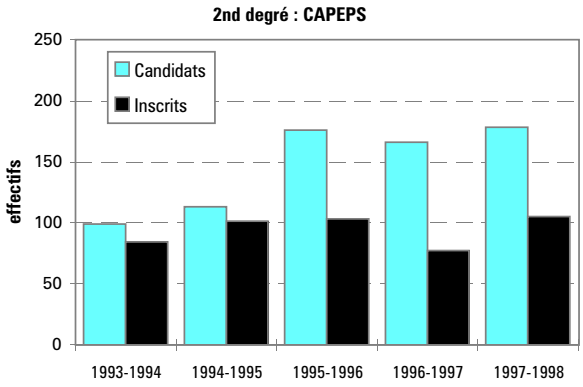

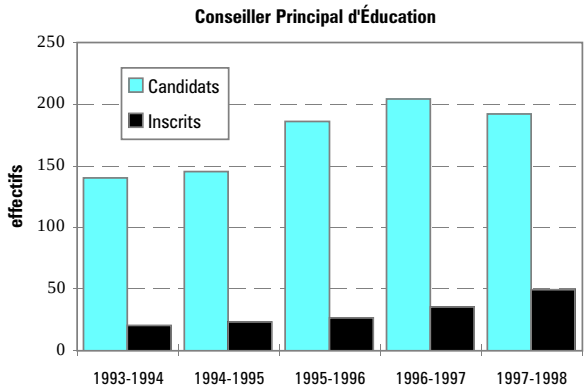

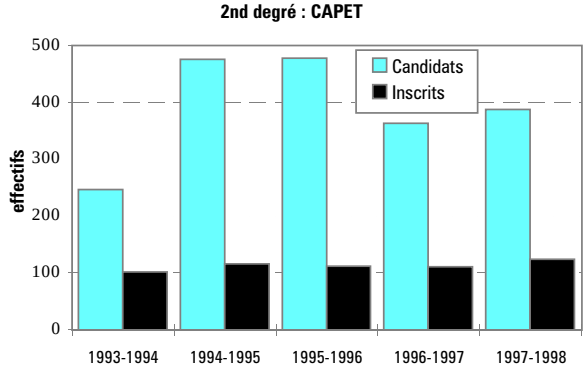

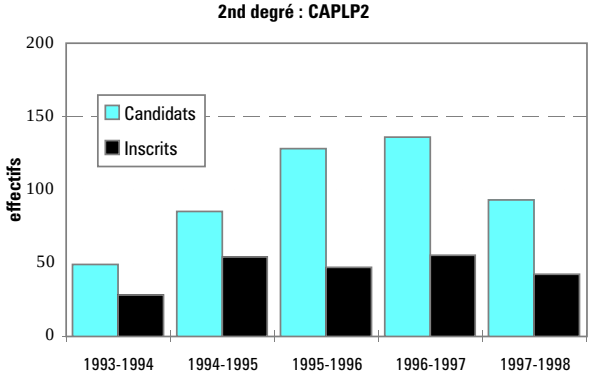

* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1997-1998

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPE			
Professeurs des écoles	**338**	**175**	**513**
TOTAL 1er DEGRÉ	**338**	**175**	**513**
CAPES			
Philosophie	35	5	**40**
Lettres classiques	18	8	**26**
Lettres modernes	59	26	**85**
Histoire-Géographie	114	22	**136**
Sciences économiques et sociales	19	5	**24**
Allemand	21	3	**24**
Anglais	75	19	**94**
Espagnol	18	2	**20**
Mathématiques	90	35	**125**
Physique et Électricité appliquée	48	14	**62**
Physique et Chimie	16	15	
Biologie-Géologie	61	5	**66**
Documentation	27	4	**31**
Sous-total CAPES	**601**	**163**	**764**
CAPEPS	**105**	**31**	**136**
Conseiller Principal d'Éducation	**49**	**8**	**57**
CAPET			
Génie mécanique			
option construction	11	14	**25**
option productique	9	7	**16**
Génie électrique			
option électronique et automatique	12	10	**22**
option électrotechnique et énergie	9	4	**13**
Technologie			
option construction mécanique	12	toutes options 19	toutes options **60**
option construction électrique	12		
option gestion	17		
Économie-Gestion			
option économie et gestion administrative	11	3	**14**
option économie et gestion comptable-financière	14	11	
option économie et gestion commerciale	17	2	**19**
Sous-total CAPET	**124**	**70**	**194**
CAPLP2			
Lettres / Histoire	42	25	**67**
Sous-total CAPLP2	**42**	**25**	**67**
AGRÉGATION			
Lettres classiques	-	1	**1**
Lettres modernes	-	1	**1**
Histoire-Géographie	-	1	**1**
Anglais	-	2	**2**
Mécanique et Génie mécanique	-	3	**3**
Génie électrique	-	1	**1**
Mathématiques	-	10	**10**
Sciences physiques	-	8	**8**
Sciences naturelles	-	2	**2**
Sous-total AGRÉGATION		**29**	**29**
TOTAL 2nd DEGRÉ	**921**	**326**	**1 247**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 259**	**501**	**1 760**

Les personnels

Le corps enseignant

Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Enseignants-chercheurs	Professeurs	4	2	2	2	2
	Maîtres de conférences	11	8	8	8	9
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	51	56	56	58	58
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	7	7	7	7	7
Corps d'inspection	IPR	3	3	3	3	3
Total des emplois		**76**	**76**	**76**	**78**	**79**

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ;
INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional.

Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/4 du service)

		1994-1995	1995-1996	1996-1997		1997-1998
				Emplois	Heures ETD	
Directeurs d'études	Professeurs	2	2	2	192	NC
	Maîtres de conférences	6	7	7	1 248	NC
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	74	72	64	6 172	NC
	PLP					NC
Enseignants du premier degré	IMF					NC
	Instituteurs et PE					NC
Corps d'inspection		6	6	5	318	NC
Autres		6	2	4	422	NC
Total des emplois (hors IMF)		**94**	**89**	**82**	**8 352**	**NC**

NC : information non communiquée

Les intervenants extérieurs en 1996-1997

	Personnes	Heures ETD
Enseignants-chercheurs	145	5 212
Enseignants du second degré	417	12 005
Enseignants du premier degré	164	604
Autres	191	1 840
Total	**917**	**19 661**

Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/96

Répartition par support budgétaire

Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi A	Catégorie d'emploi B	Catégorie d'emploi C	Total	1/10/92 Total
État	Statutaires	6	8	51,5	65,5	**65**
	Gagés					**-**
	Objecteurs, V.S.N.					**-**
Établissement	Permanents			7,5	7,5	**1**
	Vacataires, saisonniers					**-**
	CES			7,5	7,5	**-**
	Apprentis, contrats de qualif.					**-**
Collectivités territoriales	Mis à disposition					**-**
Total		**6**	**8**	**66,5**	**80,5**	**66**

% cat.A	% cat.B	% cat.C	Total
7,5%	9,9%	82,6%	**100%**

Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi A	Catégorie d'emploi B	Catégorie d'emploi C	Total	1/10/92 Total
Scolarité, orientation	1,5	2,2	7,9	**11,6**	**8,1**
Assistance à l'enseignement	-	1,1	3,1	**4,2**	**3,2**
Documentation	1,0	1,6	1,7	**4,3**	**3,3**
Vie institutionnelle et Administration générale	2,7	1,5	3,1	**7,3**	**7,3**
Service intérieur	-	-	5,4	**5,4**	**5,0**
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	-	-	1,6	**1,6**	**1,2**
Restauration et Hébergement	-	0,4	12,4	**12,8**	**10,8**
Gestion financière et comptable	0,8	0,2	4,7	**5,7**	**3,8**
Gestion du personnel	-	0,5	4,3	**4,8**	**4,6**
Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance	-	-	20,3	**20,3**	**17,0**
Informatique	-	0,5	-	**0,5**	**0,5**
Reprographie	-	-	2,0	**2,0**	**1,2**
Total	**6,0**	**8,0**	**66,5**	**80,5**	**66,0**

Répartition par site et par catégorie d'emploi

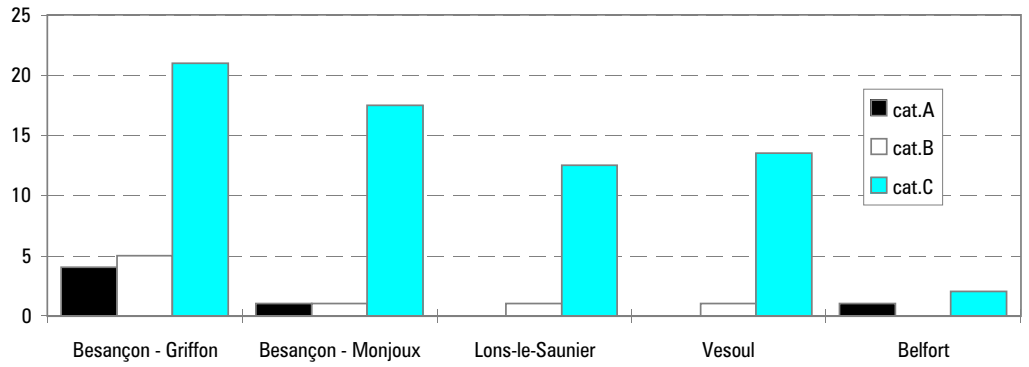

7 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION. L'évaluation de l'IUFM de Besançon a été lancée en juillet 1997. Un guide d'évaluation interne a été remis au directeur de l'IUFM à l'occasion d'une réunion au Comité national d'évaluation. Une visite technique dans l'établissement a ensuite été organisée au début du mois de novembre pour préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM a envoyé son dossier d'évaluation interne au CNE au début de l'année 1998. Les missions d'expertise ont été conduites au mois de mai 1998 et le projet de rapport, rédigé à partir des rapports d'experts, a été soumis au Comité réuni en séance plénière le 12 novembre, puis envoyé au directeur de l'établissement pour recueillir ses remarques et observations. Le rapport définitif a été soumis au Comité le 11 février 1999.

Afin de pouvoir confronter les orientations du plan de formation et leur mise en oeuvre, il a paru pertinent de choisir, en accord avec l'IUFM, quelques filières qui ont fait l'objet d'une étude plus approfondie dès la phase d'évaluation interne :

- la filière Professeur des écoles ;
- la filière Adaptation et intégration scolaires ;
- la préparation au CAPES d'Anglais ;
- la préparation au CAPES de Sciences économiques et sociales ;
- la préparation au CAPES de Sciences de la vie et de la terre ;
- la préparation au CAPES de Documentation ;
- la filière CPE ;
- la préparation au CAPES de Physique-Chimie ;
- la préparation au CAPET de Génie électrique ;
- la préparation au CAPET de Technologie.

Ce choix ne doit pas introduire d'équivoque quant aux objectifs du CNE : le Comité n'a pas pour mission d'évaluer les contenus de formation ou la pertinence de la préparation au concours. Il s'agit d'apprécier l'organisation de la formation, de comprendre les dispositifs mis en œuvre et de mesurer l'articulation entre les différents volets de la formation.

Il convient de souligner la qualité du travail fourni par l'IUFM, la rigueur avec laquelle l'établissement s'est efforcé de répondre aux attentes du Comité. La liberté de ton du discours et la lucidité des constats ont facilité le travail tant des experts que des représentants du CNE. Les missions d'expertise se sont déroulées dans un climat cordial et constructif, et l'établissement a montré une remarquable capacité de réponse aux exigences du Comité.

I - LES STRUCTURES

1 - LES SITES. L'IUFM de Besançon comporte un siège et quatre sites (Besançon-Montjoux, Lons-le-Saunier, Vesoul et Belfort). Confronté dès sa naissance à un environnement peu favorable, l'IUFM a tenu à affirmer sa toute nouvelle existence par un pouvoir central fort. Il a choisi de ne pas fédérer les institutions préexistantes et de centraliser l'essentiel de ses activités au siège bisontin ; ce parti a permis d'asseoir son existence et de prévenir tout retour en arrière et toute tentative de reconstitution implicite des Écoles normales. Celles-ci ont symboliquement été qualifiées de sites pour bien marquer l'unicité voulue du nouvel établissement.

Cela se traduit par une organisation déconcentrée : dans chacun des sites, un responsable enseignant, membre de l'équipe de direction, gère tous les aspects liés à la pédagogie et dispose pour cela des moyens nécessaires pour décliner sa mise en œuvre au niveau local.

GOUVERNEMENT ET GESTION

Le fonctionnement des services financiers illustre bien ce choix d'organisation : la préparation et l'exécution du budget, y compris les engagements et les mandatements, sont totalement effectués au siège. Les sites, qui disposent seulement de régisseurs, n'ont pas d'agent comptable secondaire.

Par ailleurs, même si l'on doit convenir que l'IUFM est particulièrement dépourvu de cadres administratifs (six emplois de catégorie A pour tout l'établissement), Belfort est le seul site, hors Besançon, à bénéficier d'un emploi de ce type. En outre, le niveau de responsabilité des responsables administratifs est éminemment variable : leurs fonctions peuvent osciller entre celles d'un simple gestionnaire et celles d'un chef des services administratifs.

Autre caractéristique de l'organisation des sites, les gestionnaires sont parfois dotés de responsabilités transversales : responsabilité des agents de service et de la gestion des salles pour celui de Besançon-Montjoux, ou gestion des affaires internationales pour celui de Belfort. On retrouve la même polyvalence chez les responsables pédagogiques.

Cette volonté d'impliquer les sites dans le fonctionnement d'ensemble de l'établissement s'exprime aussi dans la répartition des PLC2 par discipline sur l'ensemble du territoire académique : à titre d'exemple, les anglicistes sont à Belfort, les stagiaires du CAPEPS à Lons-le-Saunier, les historiens-géographes à Vesoul et les futurs conseillers principaux d'éducation à Besançon. On compte ainsi 80 stagiaires à Besançon, 77 à Belfort, 86 à Lons et 64 à Vesoul.

2 - LES STRUCTURES CENTRALES. À une logique de gestion intégrée autour de grandes fonctions ou des statuts successifs des usagers a été préférée une répartition apparemment empirique des activités : de ce fait, la logique organisationnelle des services centraux résulte plus de l'histoire que d'une conception d'ensemble de départ. La verticalité des tâches et un certain cloisonnement caractérisent le fonctionnement de ces services aux effectifs très réduits et faiblement qualifiés. Il convient aussi de noter l'absence de service spécifique dans le domaine de la gestion du patrimoine ; les affaires générales (suivi des instances, textes réglementaires...) ne bénéficient pas non plus d'un support administratif identifiable.

Par ailleurs, la plupart des services communs sont directement rattachés à la direction et pilotés par des chargés de mission, membres du cabinet du directeur (affaires culturelles, formation continue, technologies de l'information et de la communication...). Seul le service commun "ressources documentaires", qui mène une politique très intéressante en concertation avec les CDDP, est doté d'un responsable qui n'appartient pas à l'équipe de direction. Il n'est pas certain que la séparation entre technologies de l'information et de la communication et documentation soit pertinente.

En 1996, 17 collèges disciplinaires ont été créés pour réunir les enseignants d'une discipline quels que soient leur champ d'intervention (PE, PLC) et leur statut (y compris l'IPR de la discipline). Il s'agit, pour chaque discipline, de mettre en place une structure dotée d'un président élu qui puisse assurer la gestion financière des crédits pédagogiques, constituer une force de proposition en matière de formation initiale, de formation continue ou de formation de formateurs, et concevoir la participation de la discipline aux activités de recherche. La mise en place de cette structure, qui devrait permettre une meilleure préparation du travail de l'équipe de direction et des conseils, ainsi qu'une plus grande participation de chacun des enseignants, est une initiative intéressante. Cependant, elle est trop récente pour que l'on puisse encore en mesurer les effets.

3 - CONCLUSION. L'établissement qualifie ainsi son mode de fonctionnement dans le rapport d'évaluation interne : *"une organisation centralisée et collective"*. Le diagnostic est juste : la gestion très centralisée repose plus sur des personnes que sur des structures clairement définies et pérennes. Cela est particulièrement sensible dans les sites où l'IUFM s'est efforcé de s'affranchir des héritages, préoccupation commune à beaucoup d'IUFM et que l'on peut comprendre. Mais ce mode de fonctionnement ne peut s'inscrire dans la durée. Sans mettre en péril l'unité de l'établissement, l'IUFM aurait intérêt à donner une consistance juridique et organisationnelle aux sites : un responsable reconnu au plan local et membre de l'équipe de direction constituerait aussi un interlocuteur utile pour les pouvoirs locaux. Par ailleurs, les liaisons entre les sites et le siège gagneraient en rapidité et en efficacité si elles s'appuyaient sur une mise en réseau et sur l'utilisation plus systématique, dans les sites, des nouveaux outils de gestion tels que GERICO et PROTHÉE.

La structuration administrative résulte d'une construction pragmatique dont la fonctionnalité n'est pas toujours certaine, même si la rigueur de la gestion n'est pas en cause : il conviendrait de réfléchir à un mode d'organisation qui mette l'usager au cœur du dispositif. Mais aucune réorganisation administrative ne pourra aboutir si les responsables administratifs ne sont pas mieux associés au pilotage des actions. La tenue de réunions qui relayent les réunions de direction serait souhaitable, même si l'expérience a déjà été tentée et n'a pas rencontré le succès escompté : il faut sans doute en conserver le principe et en repenser les modalités. Mais le manque de personnel d'encadrement dans les fonctions de gestion constitue à l'évidence un handicap.

De façon plus générale, il convient de renforcer le degré d'association des personnels au pilotage de l'établissement : pour cela, les structures de réflexion et de proposition, telles que les collèges disciplinaires, la commission des personnels IATOS, ou encore la commission des personnels enseignants doivent jouer pleinement leur rôle.

II - LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

1 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION. L'équipe de direction de l'IUFM de Franche-Comté compte 11 personnes. L'IUFM s'est doté d'un cabinet qui constitue le premier cercle et qui comprend le secrétaire général, l'agent comptable et trois chargés de mission. C'est le lieu où sont prises les décisions et proposés les thèmes de réflexion. Le cabinet se réunit chaque semaine. Une fois par quinzaine, un directeur adjoint (par ailleurs responsable de site) et un chargé d'études participent aux réunions. Enfin, une fois par mois, l'équipe, réunie au complet, s'élargit aux responsables de site.

On remarquera tout d'abord la place réservée aux directeurs adjoints dans ce schéma d'organisation : ceux-ci n'apparaissent que dans les deuxième et troisième cercles, même si leur rôle dans l'institution est loin d'être insignifiant (l'un est responsable des formations PE, l'autre des PLC).

Il est parfois difficile pour les acteurs, usagers et partenaires d'identifier les responsables de l'IUFM. Faute d'un organigramme, on perçoit mal la différence entre les divers "responsables sectoriels" et la lecture de la fiche de présentation de la Direction n'est pas de nature à dissiper les perplexités. Si les responsabilités des deux directeurs adjoints sont clairement définies (une mission transversale - la formation des PE pour l'un, la formation des PLC pour l'autre - et la responsabilité d'un site), celles des chargés de mission sont beaucoup plus variables : deux d'entre eux assument parallèlement la gestion d'un site et des fonctions transversales d'importance encore limitée (suivi des anciens élèves et relations internationales) ; les autres chargés de mission, membres du cabinet, exercent les responsabilités transversales importantes : politique culturelle, formation continue et nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, une certaine imprécision caractérise les relations entre les responsables sectoriels et les instances de l'IUFM, conseils et commissions. Enfin, il convient de noter qu'aucun enseignant chercheur ne participe à l'équipe de direction.

2 - LES CONSEILS. Le Conseil d'administration ne peut pas jouer son rôle ; cela tient à la fois à sa composition (absence totale d'enseignants en poste à l'IUFM, représentation faible des corps d'inspection, poids important des enseignants-chercheurs de l'université et des étudiants...) et au désintérêt de beaucoup de ses membres, notamment les collectivités locales, les représentants désignés par l'université, ou encore les usagers dont la participation est épisodique. Face à ces dysfonctionnements, le directeur et son équipe assurent la réalité des choix, le CA se contentant de les ratifier. Les seuls interlocuteurs du recteur et de la direction de l'établissement sont les organisations syndicales, très présentes, directement grâce à leurs représentants, de façon plus détournée à travers la désignation de candidats aux élections des usagers et des formateurs. Mais ces organisations, qui comportent peu d'enseignants familiers du fonctionnement universitaire, ont tendance à se placer dans une logique d'affrontement peu propice à des débats constructifs.

Plus équilibrée, la composition du Conseil scientifique et pédagogique fait une place plus large aux inspecteurs et aux chefs d'établissement ; il permet un débat réel entre universitaires, inspecteurs et étudiants. Mais là encore, on doit constater l'absence de partenaires naturels, tels le directeur du CRDP, et surtout de représentants des personnels enseignants en poste à l'IUFM, ce qui fait obstacle à un fonctionnement vraiment efficace du CSP. Les questions importantes sont abordées mais on mesure mal l'apport réel du Conseil, sa capacité à élaborer des contre-propositions et à faire progresser la réflexion de l'IUFM. Enfin, le choix d'élire une présidente professeur de pharmacie, et donc issue d'une discipline totalement étrangère à la formation des maîtres, est une initiative intéressante, quoique surprenante.

3 - LES AUTRES INSTANCES. En dehors des commissions statutaires (admissions et attributions des allocations), l'IUFM a mis en place, après débat en CA et inscription au règlement intérieur, une commission ATOS et une commission des personnels enseignants dont la composition actuelle hypothèque le fonctionnement : elle comprend des responsables syndicaux, mais n'associe aucun enseignant élu de l'IUFM, ce qui serait pourtant sa raison d'être. Par ailleurs, l'IUFM a mis en place un comité hygiène et sécurité depuis le mois de juillet 1997.

4 - CONCLUSION. Le fonctionnement de l'IUFM de Franche-Comté repose sur un pouvoir fort exercé par une équipe restreinte, ce qui a permis à l'IUFM d'imposer son existence dans un contexte difficile. Après une période de construction et d'hésitation légitime sur le type d'organisation et le choix des personnes, il est temps pour l'IUFM d'élaborer un organigramme et de définir clairement les missions de chacun de ses membres.

Les dysfonctionnements des conseils ne peuvent que renforcer cette tendance. En effet, ils ne sont pas en mesure de jouer le rôle régulateur qui devrait être le leur. Au-delà du désintérêt de leurs membres - phénomène regrettable mais fréquemment observé dans les instances universitaires -, le fonctionnement des conseils souffre de l'absence de participation des enseignants de l'IUFM. Mais cela ne relève que de la volonté des intéressés d'être candidats et de faire vivre ainsi la démocratie interne à l'IUFM. La direction peut cependant s'efforcer de favoriser les débats, notamment en conseil d'administration, en s'appliquant à fournir des dossiers complets et en temps

utile. Pour améliorer le fonctionnement de ce conseil, il conviendrait aussi que l'université désigne des représentants plus motivés et présents. En outre, la composition même du Conseil d'administration, préjudiciable à son fonctionnement, devra être revue pour faire une place plus large aux corps d'inspection et aux chefs d'établissement.

On relèvera aussi la dimension très faiblement universitaire de cet établissement qui ne compte aucun enseignant-chercheur de l'IUFM ni dans son équipe de direction, ni dans ses instances.

III - LES PARTENARIATS ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

1 - LES PARTENARIATS UNIVERSITAIRES. À la création de l'IUFM en 1991, l'académie ne comptait qu'une seule université, l'université de Franche-Comté : c'est donc le seul établissement de rattachement. Les élus belfortains avaient exprimé le souhait que l'IUFM soit également rattaché à l'Institut polytechnique de Sévenans, mais les statuts de cet établissement ne se prêtaient pas à un tel rapprochement. Si les liens entre l'IUFM et l'IPSé n'ont pas pu prendre la forme d'une convention de rattachement, ils n'en sont pas moins demeurés étroits ; l'IPSé est d'ailleurs représenté dans les conseils de l'IUFM.

Les relations avec l'université de Besançon ont été, dès l'origine, difficiles et conflictuelles. À sa création, l'hostilité franche de la présidence et la méfiance de beaucoup d'universitaires à l'égard de l'IUFM étaient clairement affichées : l'institut était un intrus qui accaparait des missions et des responsabilités qui étaient celles de l'université, principalement les préparations aux concours du second degré. La Direction des enseignements supérieurs est intervenue pour qu'une convention soit signée, plus de deux ans après la création de l'IUFM. Cette raideur institutionnelle était heureusement tempérée par des collaborations entre enseignants des deux établissements.

Il reste de cette histoire des traces parfois paradoxales. C'est ainsi que pour montrer sa volonté de collaboration, l'IUFM n'a pas créé de commission de spécialistes, recrutant ses enseignants-chercheurs par l'intermédiaire de commissions mixtes de l'université.

L'université a réclamé et obtenu des moyens financiers importants de l'IUFM en contrepartie des enseignements dispensés dans le cadre de l'institut par des enseignants de l'université. L'IUFM doit, selon celle-ci, supporter les coûts des formations dont il a la responsabilité. Mais ce désengagement financier a abouti à renforcer la prééminence de l'IUFM ; tous les cours de CAPES se déroulent dans les locaux de l'IUFM et celui-ci maîtrise en totalité l'organisation de ces préparations, ce qui est très rare. L'université s'est d'ailleurs enfermée dans une position de principe assez illogique : dans le même temps où elle réclame que l'IUFM prenne en charge la totalité des services de ses enseignants intervenant à l'IUFM, elle revendique d'être un partenaire et non un sous-traitant. Il reste donc beaucoup à faire pour construire un véritable partenariat et instaurer une confiance réciproque.

Pourtant, les enseignants élus dans les conseils de l'IUFM proviennent essentiellement de l'université qui pourrait ainsi peser sur les décisions du CA ; encore faudrait-il qu'il existât une politique de formation des maîtres, ce qui ne semble pas être le cas actuellement : on ne perçoit aucune stratégie de la part de l'université et la formation des maîtres et la recherche en éducation ne sont aucunement l'objet de débats dans ses instances. Bien plus, le CUFOM, qui avait déjà perdu son statut de service commun, voit son existence menacée et ses missions (essentiellement la préprofessionnalisation) placées sous la responsabilité des UFR.

Les deux établissements gagneraient sans doute à solder leur contentieux lors de la renégociation de la convention : l'université possède de nombreux atouts tant à travers son apport en nombre d'heures de formation que par sa place prépondérante dans les instances de l'IUFM ; il est évident aussi que tout développement de la recherche en éducation, encore peu visible dans l'académie, ne pourra se faire sans l'université. Il appartient désormais à l'université de définir une politique de formation des maîtres ambitieuse et de renouer avec un passé où le souci de la formation des maîtres était plus développé. Ceci ne sera possible que si l'IUFM favorise un partenariat équilibré avec l'université et évite d'apparaître comme hégémonique.

2 - L'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE ET LE TERRAIN

Le premier degré. Après une période de démarrage et d'observation réciproque, les relations entre l'IUFM et les services départementaux paraissent aujourd'hui très satisfaisantes. Les professeurs des écoles débutants sont appréciés des inspecteurs d'académie (IA) et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), dont certains, notamment à Belfort, participent à leur suivi, avec leurs équipes de circonscription, lors de la première année d'exercice. Cette collaboration harmonieuse concerne aussi bien la formation initiale, notamment pour l'organisation des stages, que la formation continue : les IA, qui apprécient la nouvelle dimension académique du vivier de formateurs, soulignent que l'IUFM s'efforce toujours de s'adapter aux besoins du terrain. On attend de l'IUFM qu'il s'implique davantage dans la réflexion sur la formation continue pour compléter le travail effectué au niveau de chaque conseil départemental de formation. La création d'une commission transversale 1er degré, réunissant les formateurs IUFM et les représentants des IEN, pourrait répondre à cette attente.

Le second degré. Les avis sont là très constrastés et les opinions divergentes. Les relations avec le terrain sont handicapées par l'absence d'un réseau d'établissements, malgré les efforts conjoints de l'IUFM, des chefs d'établissement et des IPR. Par ailleurs, on observe que certains IPR persistent dans une attitude très réservée à l'égard de l'IUFM. Si l'on ne peut pas parler d'entrave au fonctionnement de l'IUFM, il est tout à fait nécessaire cependant que la situation évolue : pour ce faire, il faut que les instances (CA, CSP) accordent une place plus importante en leur sein aux corps d'inspection, mais aussi que le collège des IPR ait une attitude plus coopérative.

Les relations avec la MAFPEN. Très étroites à la création de l'IUFM, (le directeur de l'IUFM était jusque-là chef de la MAFPEN), les relations entre la MAFPEN et l'IUFM sont devenues plus distantes. Toutefois, dans un certain nombre de domaines, des collaborations se sont maintenues, voire établies. C'est ainsi que l'IUFM et la MAFPEN ont continué à travailler ensemble, en accord avec les inspecteurs d'académie, pour la formation continue du premier degré. Ces coopérations ont également concerné le second degré (formation des stagiaires en situation de certaines disciplines, formation des formateurs). Au-delà de ces trois champs particuliers, des collaborations ponctuelles constantes sont demeurées, notamment à travers des échanges de formateurs, ou dans le cadre des formations à caractère culturel.

La vacance de la fonction de chef de la MAFPEN, depuis l'été 1997, aurait peut-être pu faciliter la mise en place de la nouvelle structure de responsabilité de la formation continue des enseignants. À la date de l'évaluation, aucune décision n'était encore arrêtée à ce sujet. Il faut espérer une évolution rapide et sereine de ce dossier. On peut recommander à l'IUFM de tenir compte, dans ses structures, de l'importance des mutations en cours : il doit notamment créer en son sein un lieu où les partenaires (IUFM, IPR, université) puissent discuter et décider des objectifs de la formation continue, et aussi de la formation initiale ; ni les collèges disciplinaires, ni le CSP ne peuvent remplir cette fonction.

3 - LES AUTRES PARTENARIATS. Les collaborations avec le CRDP sont particulièrement exemplaires : la signature d'une convention a permis le développement des services mis à la disposition des enseignants en formation comme en poste dans les établissements (cf. infra). Au registre des collaborations actives, on peut citer également les liens noués avec la DRAC, formalisés par une convention-cadre en novembre 1992, qui mettent en relief la priorité donnée par l'IUFM à la culture. Mais il n'est malheureusement pas acquis que la DRAC poursuive cette politique de coopération. D'autres conventions témoignent de la volonté de l'IUFM de développer ses collaborations extérieures, notamment avec les organismes patronaux, ou encore avec l'enseignement privé. On signalera également une coopération avec les IUFM du Grand-Est dans le domaine de la formation des formateurs.

À l'inverse, une collaboration entre le CROUS et l'IUFM serait souhaitable : en effet, l'IUFM a réglé seul ses problèmes d'hébergement et de restauration dans une tradition qui s'apparente à celle des Écoles normales. L'IUFM a ainsi deux sites propres de restauration à Besançon. Cette tendance à l'autarcie n'est pas à encourager.

4 - LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. Le Conseil régional a soutenu la politique culturelle et les relations internationales de l'IUFM en lui accordant quelques subventions ponctuelles ; en revanche, l'IUFM a été tenu à l'écart de la préparation du schéma régional de développement des enseignements supérieurs. L'attitude des Conseils généraux est généralement coopérative, excepté le Doubs qui, dès la création de l'IUFM, lui a manifesté une franche hostilité, optant pour la dévolution de biens à l'État. Aucune relation n'est actuellement possible, et c'est le seul département où le CDDP et l'IUFM n'ont pu s'assurer le soutien du Conseil général pour créer un centre de ressources commun. La mise en sécurité et l'adaptation des locaux constituent des dépenses très onéreuses auquel l'IUFM fait face difficilement.

Les autres conseils généraux apportent à l'IUFM un soutien remarquable ; c'est ainsi qu'à Belfort, les locaux d'un ancien lycée du centre-ville ont été entièrement remis à neuf et confiés à l'IUFM ; les collectivités locales œuvrent efficacement pour faciliter la vie étudiante et assurer la cohérence des établissements installés à Belfort. Dans les départements du Jura et de la Haute-Saône, l'IUFM a été accueilli comme une chance : la vitrine universitaire qui leur faisait défaut. Ces deux départements, qui offrent des conditions d'hébergement très confortables à l'IUFM, soutiennent les projets de centres de ressources communs à l'IUFM et au CDDP, et l'implantation des nouvelles technologies de communication.

5 - LES RELATIONS INTERNATIONALES. L'IUFM a amplifié certaines des relations internationales qu'entretenaient les Écoles normales. Il a également intégré un programme Lingua-Erasmus dans le cadre du réseau Oviedo-Perpignan-Fribourg-Glasgow-Besançon. Cependant, l'IUFM accueille plus d'étudiants qu'il n'en envoie à l'étranger. L'obstacle essentiel à la mobilité est la validation des formations, notamment du stage en responsabilité qui conditionne la titularisation des fonctionnaires stagiaires.

On notera, par ailleurs, l'importance des échanges avec la Roumanie, ainsi que l'ouverture pratiquée sur l'Europe et le Canada à travers les semaines culturelles. Il convient de mentionner aussi une série d'actions programmées, telles que la formation à la didactique pour les inspecteurs tunisiens, une mission de coopération au Gabon, une rencontre avec les instituteurs de Mayotte, ou encore l'accueil d'instituteurs stagiaires de Slovaquie, de Roumanie et du Maroc.

L'établissement envisage le développement de ses relations internationales à travers un renforcement des échanges avec des établissements de nature analogue comme les *training colleges*, par la mise en place de recherches-actions sur l'enseignement des mathématiques, et aussi par le lancement d'actions de coopération linguistique et technologique.

6 - CONCLUSION. L'activité internationale de l'IUFM demeure modeste mais les obstacles à la mobilité des étudiants ne sont pas spécifiquement bisontins. L'IUFM s'attache à surmonter ces difficultés, mais on ne peut affirmer que l'effort ait porté ses fruits ni que ce soit une véritable priorité de l'IUFM.

IV - LES PERSONNELS

1 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Les enseignants de l'IUFM. L'IUFM a obtenu la création de 15 emplois d'enseignants-chercheurs (4PR et 11 MC) dans les deux années qui ont suivi sa création. Certains d'entre eux, demeurés vacants, ont été transformés en emplois de directeur d'études (DETU) à la rentrée 1994-1995. Les IUFM ne pouvaient plus alors recruter directement des enseignants-chercheurs. En 1997-1998, le corps enseignant de l'IUFM comprend 2 professeurs, 9 maîtres de conférences, 58 emplois de professeurs du second degré (PRAG et PRCE), 7 emplois de premier degré et 3 des corps d'inspection.

Malgré la priorité donnée au recrutement des enseignants-chercheurs, leur effectif a régressé : ils étaient moins nombreux en 1997 qu'en 1992. Dans le même temps, l'IUFM a accru son potentiel d'enseignants du second degré de sept emplois, mais il s'agissait surtout de pourvoir à des besoins particuliers en documentation, pour les

nouvelles technologies de l'information et de la communication, ou l'enseignement des langues aux PE... Malgré sa dotation en emplois d'enseignants du secondaire, l'IUFM a conservé un volume d'heures complémentaires très élevé (16 672 heures).

Les enseignants-chercheurs de l'IUFM sont recrutés par des commissions de spécialistes communes à l'IUFM et à l'université de Besançon : ce sont donc pour l'essentiel des enseignants de l'université qui choisissent les enseignants de l'IUFM. La section et le profil du poste sont choisis par les instances de l'IUFM sur proposition de la direction. Il ne semble pas que les enseignants recrutés aient un très fort sentiment d'appartenance à l'IUFM.

Pour les enseignants du second degré, le règlement intérieur ne prévoit pas de modalités précises mais des commissions ad hoc, réunies chaque année, qui comprennent des universitaires, des enseignants du second degré et l'IPR de la discipline.

Les enseignants associés. L'IUFM dispose, dans chacun des départements, d'écoles d'application et d'emplois d'instituteurs maîtres formateurs (IMF). Ces enseignants, en poste dans les écoles et titulaires d'un diplôme spécifique, le CAFIPEMF, sont statutairement redevables à l'IUFM du tiers de leur service. Ils accueillent les stagiaires et les étudiants et assurent le suivi et l'évaluation des stages ; ils interviennent aussi dans le cadre de la préparation des mémoires professionnels, mais participent peu aux enseignements plus théoriques ; ces formateurs ont postulé sur des postes de maîtres-formateurs (le plus souvent dans des écoles d'application) et ont été nommés en fonction de leurs barèmes. L'IUFM fait aussi appel à des maîtres d'accueil temporaires choisis par les IEN, mais les volontaires ne sont guère nombreux.

Dans le second degré, l'IUFM a recours à des conseillers pédagogiques formateurs, dénomination que l'IUFM a préféré à celle de formateur associé. Ils sont recrutés par cooptation progressive : dans un premier temps, on leur confie des missions modestes, qui augmentent en volume et en importance si elles sont effectuées à la satisfaction de l'IUFM ; ils assurent des visites, des suivis de mémoires, et aussi certains enseignements aux PLC2. Pour les stages, l'IUFM fait appel à des conseillers pédagogiques d'accueil, désignés essentiellement par les IPR.

2 - LES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS. Plus encore que le déficit global, reconnu par le Ministère, c'est la qualification des agents qui pose problème : 82% des emplois sont des emplois de catégorie C. Non que le dévouement des agents soit en cause, mais l'évolution rapide des techniques exige des pré-qualifications d'un niveau supérieur à celui dont on pouvait se contenter dans un passé encore récent. Certes, les formations suivies ici ou là par les agents en poste, permettent souvent de faire face à l'évolution technologique, mais il n'en reste pas moins que l'institut doit pouvoir s'entourer de collaborateurs formés à l'encadrement au sens moderne et "managérial" du terme. L'IUFM bisontin reste sous la moyenne des encadrements A et de type administratif, et compense l'écart en recourant à 6 agents sur budget propre ainsi qu'à des CES.

De façon faussement paradoxale, les personnels sont majoritairement affectés dans les sites, ce qui peut paraître incohérent avec la volonté centralisatrice mais tient surtout au maintien dans les sites d'activités d'hébergement et de restauration, à la notable exception de Belfort et dans une moindre mesure de Montjoux. Pour autant, la reconversion de ces personnels est difficilement envisageable. La surdotation théorique des sites de Lons et Vesoul, telle qu'elle ressort des normes ministérielles, ne paraît pas corrigible pour des raisons humaines évidentes. Chaque vacance est cependant mise à profit pour réduire l'écart.

La formation des personnels, encore très embryonnaire en termes de politique globale, se heurte à des problèmes de seuil, notamment au nombre de fonctions trop pointues. Elle fait appel à des ressources externes, CAFA par exemple, et aussi aux regroupements de formation initiés par le groupe des établissements universitaires, dit du Grand-Est. Un suivi individualisé des formations mériterait d'être mis en place pour tenter de concilier les besoins des individus et ceux de l'institution : la détermination d'un budget spécifique à la formation continue des IATOS œuvrerait en ce sens.

Il convient de relever, comme dans bien des établissements universitaires, l'absence de service social spécifique : le service de médecine pour les usagers est assuré par convention avec la médecine préventive de l'université, tandis que celle dite de prévention à l'adresse des personnels relève d'une convention passée avec le Centre hospitalier universitaire de Besançon.

La commission des personnels IATOS se réunit deux fois par an et comprend les élus IATOS du Conseil d'administration auxquels s'adjoignent des personnels de site. Sa transformation en Commission paritaire d'établissement n'est pas à l'ordre du jour et la gestion au quotidien des agents (mutation, notation, avancement, promotion…) est fort logiquement assumée par le secrétaire général.

Conclusion. Le manque de personnels d'encadrement pour les fonctions de gestion constitue à l'évidence un obstacle à la mise en œuvre des priorités définies par l'établissement. Il faut un plus grand nombre de professionnels pour gérer l'informatique de gestion, la scolarité, les personnels. Seuls des cadres peuvent faire face à des tâches toujours plus complexes et multiples. Un plan de "repyramidage" des emplois IATOS a été amorcé et devra être poursuivi. L'IUFM devrait pouvoir accélérer le rythme des transformations en diminuant le poids des fonctions "annexes" de restauration et d'hébergement.

Le volume des activités des enseignants de l'IUFM (1996-1997)

	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés						Intervenants extérieurs				
	Professeurs	**Maîtres de conf.**	**PRAG PRCE**	**1er degré**	**IMF**	**Inspecteurs**	**Enseign.-cherch.**	**2nd degré**	**1er degré**	**Autres**	**Total**
Formation initiale											
Premier degré											
1ère année			3 676	168		88			1 424		**5 356**
2ème année		27	3 932	290		98			3 086		**7 433**
Second degré											
1ère année	89	1 509	9 146			37	4 909	825		1 327	**17 842**
2ème année		27	1 953				88	2 450		2 375	**6 893**
Formation commune			670	14				397			**1 081**
Formation continue			2 450			137					**2 587**
Missions particulières*	94	387	700	45		78					**1 304**
Total (1)	**183**	**1 950**	**22 527**	**517**	**0**	**438**	**4 997**	**3 672**	**4 510**	**3 702**	**42 496**
dont H.C (2)	*NC*	*NC*	*NC*	*NC*	*NC*	*NC*	*NC*	*NC*	*NC*	*NC*	*16 672*

* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

NC : information non communiquée

Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Situation au 01/10/1997	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études Formateurs associés de l'IUFM			
Disciplines	**Professeurs**	**Maîtres de conférences**	**Professeurs**	**Maîtres de conférences**	**Total emplois**	*dont vacants*
Langues et littératures anciennes	-	-	-	0,5	**0,5**	
Langue et littérature françaises	1	1	-	-	**2**	*1*
Langue et littérature anglaises	-	-	-	1	**1**	
Histoire et civilisations	-	1	-	-	**1**	
Mathématiques	-	2	-	-	**2**	
Milieux denses et matériaux	-	-	-	1	**1**	
Milieux dilués et optique	-	-	0,5	-	**0,5**	
Chimie organique	1	1	-	1	**3**	
Terre solide	-	-	0,5	-	**0,5**	
Mécanique, Génie mécanique	-	-	-	1	**1**	
Électronique, Optronique et systèmes	-	-	-	1	**1**	
Physiologie	-	1	-	-	**1**	
Sciences de l'éducation	-	2	-	-	**2**	
STAPS	-	1	-	1	**2**	
Total	**2**	**9**	**1**	**6,5**	**18,5**	*1*

Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/1996	Enseignants en poste à l'IUFM		Enseignants Formateurs associés de l'IUFM			
Disciplines	**PRAG**	**PRCE**	**PRAG**	**PRCE**	**PLP**	**Total emplois**
Arts plastiques	1	2	-	-	-	**3**
Éducation musicale	1	2	-	-	-	**3**
Documentation	-	5	-	-	-	**5**
EPS	1	4	-	-	-	**5**
Philosophie	1	5	-	-	-	**6**
Lettres	3	6	-	-	-	**9**
Histoire, Géographie	2	3	-	-	-	**5**
Allemand	-	1	-	-	-	**1**
Anglais	1	1	-	-	-	**2**
Mathématiques	2	5	-	-	-	**7**
Sciences physiques	2	5	-	-	-	**7**
Sciences de la vie et de la terre	3	1	-	-	-	**4**
Technologie, Économie, Gestion	1	-	-	-	-	**1**
Total	**18**	**40**	**0**	**0**	**0**	**58**

V - LA GESTION FINANCIÈRE

1 - LES RESSOURCES ET LES DÉPENSES DE L'IUFM. Elles tiennent pour l'essentiel à la subvention de fonctionnement de l'État qui représente, bon an mal an, près de la moitié de ses recettes : l'ensemble des autres recettes reste stable au fil des trois années examinées (1994 à 1996), à l'exception de quelques recettes aléatoires comme celles de la DRAC. A noter la part des ressources propres supérieure à la moyenne nationale, soit 31% pour 22%, reflet d'un héritage bien géré. Les dépenses portent fort classiquement sur les frais de personnel, en augmentation régulière en raison du recrutement de personnels sur budget propre et de CES, des heures complémentaires et des frais de déplacement.

2 - LES RÉSERVES ET LA TRÉSORERIE. Les réserves très importantes existant à l'origine (8 MF sur un budget de moins de 20 MF) ont généré une aisance financière dont l'établissement a bien su tirer parti : les opérations menées sur le site central de Griffon (cuisines, gymnase destiné aux activités culturelles) et sur celui de Montjoux (bibliothèque et amphithéâtre) ont représenté 3 MF. Par la suite, à partir de 1996, les 5 MF restants ont permis la mise en œuvre d'une politique de sécurité dans le cadre d'un programme national de 4 ans. Cette consommation des fonds de réserve s'est effectuée tout en veillant à conserver un bon volant de trésorerie qui se traduit par une fluctuation maîtrisée des placements financiers. Ceux-ci ont un peu fondu au fil des ans en raison des investissements réalisés mais aussi de la baisse des taux de placement. C'est ainsi que de 4,5% du budget de l'IUFM en 1993, les placements sont passés à moins de 2% en 1996.

La subvention du MEN n'étant plus payée que par trimestre et avec beaucoup de retard, la trésorerie de l'IUFM pallie cette défaillance ; avant 1997, la totalité de la subvention générale de fonctionnement était versée en début d'exercice, le Ministère assurant en quelque sorte la trésorerie de l'institut. Traduit en jours de fonctionnement, le fonds de roulement s'élevait encore à 93 jours pour une moyenne nationale de 143 en 1995, respectant ainsi les recommandations des 3 mois de garantie de paiement.

3 - LES HEURES COMPLÉMENTAIRES. Cette trésorerie confortable n'empêche pas la vigilance sur les heures complémentaires, en hausse sensible en 1995 et ramenées, sur instruction du directeur, en 1996 à 5,3 MF et en 1997 à 4,6 MF. Ce souci légitime de maîtriser cette dépense va se trouver facilité par un contrôle rigoureux des heures d'enseignement grâce au logiciel PROTHÉE, gérant progressivement heures statutaires et complémentaires sur la base des fiches de service.

4 - L'ÉLABORATION DU BUDGET. L'élaboration du budget s'avère relativement juste, les ressources étant assez stables et prévisibles. La préparation du budget repose essentiellement sur l'agent comptable en sa qualité de chef des services financiers. Il recense les besoins des sites et propose un budget à l'ordonnateur en liaison avec le secrétaire général et l'équipe de direction. La préparation du budget gagnerait sans doute à être quelque peu avancée, non pas seulement par respect du décret financier de janvier 1994, mais plus encore pour permettre à l'IUFM de connaître, dès le début de l'exercice budgétaire, ses marges de manœuvre réelles. Voté en décembre, plutôt qu'en février-mars, et précédé, en octobre, d'un rapport d'orientation budgétaire comme dans une collectivité locale, il serait plus lisible et constituerait un véritable instrument de dialogue avec tous les partenaires financiers, État compris.

5 - LE CÔNTROLE DE GESTION. L'analyse de gestion est, pour le moment, très embryonnaire mais une réflexion est en cours pour l'élaboration d'un contrôle de gestion qui pourrait associer plus étroitement les sites à la définition d'une politique financière de l'établissement. À ce jour, les sites ne disposent que d'un budget de dépenses et non de recettes, d'où une autonomie relative qui ne pousse pas à la responsabilisation. Ils sont pourtant centres de responsabilité pour le petit entretien et la pédagogie, mais seul le responsable gestionnaire du site a une délégation partielle de signature de l'ordonnateur. Les sites ne sont pas reliés au logiciel GERICO, à l'exception de Montjoux, et ne reçoivent donc leurs situations que sur demande expresse (si l'édition tous les deux mois ne leur semble pas suffisante). Depuis la mise en place de GERICO en 1995, une politique de comptabilité des engagements est rendue possible,

Éléments financiers

Les ressources et recettes en KF

à partir du Compte financier			1994	1995	1996
Ressources affectées			**4 119**	**5 630**	**3 612**
		Restauration - Hébergement	2 402	2 624	2 586
		Formation continue 1er degré	73	128	130
		Programmes européens	-	53	13
		Autres (semaines culturelles)	-	445	538
		Comptes spéciaux : MAFPEN, CRM	1 644	2 166	193
		Universités d'été	-	214	152
Droits d'inscription			**1 935**	**1 431**	**763**
Frais de dossier				**520**	**463**
Subventions de l'État			**12 583**	**12 049**	**12 694**
	MESR		12 047	11 107	12 143
		36.11 Fonctionnement	11 858	10 999	11 770
		66.72 Maintenance	189	108	373
	Autres origines	Culture (DRAC + CNASEA)	536	942	551
Dotation des conseils généraux + Région			**1 533**	**1 085**	**1 042**
Divers			**2 980**	**1 928**	**2 381**
		Produits financiers + autres (IRL)	1 107	720	996
		Ventes activités annexes	1 011	1 047	1 057
		Locations de salles + appartement	860	161	328
		Produits exceptionnels	2	-	-
TOTAL DES RESSOURCES			**23 150**	**22 643**	**20 955**

Les dépenses en francs (fonctionnement uniquement)

			1994	1995	1996
Hors rémunération de personnels			**12 048**	**13 924**	**12 056**
	Infrastructures		6 101	6 959	3 681
		Entretien et réparation	3 994	4 653	1 087
		Locations diverses	71	66	94
		Honoraires	190	180	161
		Viabilité	1 846	2 060	2 339
	Autres charges isolées		2 132	3 451	2 995
		Achat matériel et fournitures	261	1 092	537
		Documentation générale	18	30	21
		Fournitures d'enseignement	1 254	1 446	1 460
		Frais postaux et télécommunications	544	571	690
		Déplacements, missions, réceptions	55	312	287
	Charges non isolées		2 299	2 145	3 920
	Restauration - Hébergement		1 516	1 369	1 460
Rémunération de personnels			**5 979**	**6 559**	**5 362**
	ATOS (dont CES et contractuels)		935	1 617	1 660
	Heures complémentaires		4 604	4 717	3 472
	Divers (taxe sur salaires)		440	225	230
Indemnités de stage et indemnités de déplacement			**2 808**	**2 815**	**3 023**
TOTAL DES DÉPENSES			**20 835**	**23 298**	**20 441**

comprenant des émissions de titres de recette systématiques, y compris pour la facturation interne. Premiers éléments d'outils de gestion, les états d'engagement et de dépenses avec le pourcentage de réalisation sont envoyés à chaque centre de responsabilité et responsable de discipline, ce qui suscite dialogue et questions des utilisateurs.

6 - LES OUTILS DE GESTION. L'IUFM se dote progressivement d'outils de gestion. Le logiciel Gérico, commun à l'ensemble des IUFM pour la gestion comptable et financière, est en place à la satisfaction des usagers pour la gestion courante. Il n'est pas encore utilisé par la direction comme outil de pilotage. Pour la gestion des frais de stage et de mission ainsi que pour la gestion des personnels, l'IUFM a choisi un logiciel commun à une majorité des IUFM, PROTHEE. Cet outil devrait rapidement permettre de gérer un des principaux postes de dépenses, à savoir les frais de déplacement qui, en 1997, se montaient à 2,6 MF dont 0,8 pour les enseignants et 1,8 pour les stagiaires et produisaient 20 000 ordres de mission par an.

7 - LA GESTION DES SITES. Une fonction de gestion reste dévolue à chaque site. Leurs attributions anciennes ont été conservées pour les tâches de proximité : les responsables administratifs, qualifiés symboliquement de gestionnaires financiers et non pas d'intendants, disposent d'une régie de recettes et d'avances de 2 000 F et ne peuvent passer de bons de commande supérieurs à 5 000 F. Pour des raisons diverses, sans doute financières et plus encore de sécurité, l'hébergement et la restauration ne sont plus systématiquement assurés : seuls Vesoul et surtout Lons assurent, pour un coût non négligeable, ces deux fonctions traditionnelles de l'École normale. L'IUFM a renoncé à maintenir un hébergement sur le site de Montjoux, certes pour respecter l'avis défavorable de la Commission de sécurité, mais sans doute aussi pour recentrer ses moyens sur ses missions premières.

En faisant le choix, éminemment politique, de ne pas mettre en place des agents comptables secondaires dans les sites, l'établissement impose une lourde charge de travail à son agent comptable dont l'entourage immédiat est à renforcer. Les ouvertures de crédits, les transferts de compte à compte pour un même utilisateur, les engagements et les mandatements ne peuvent être opérés que par le service financier central, évidemment débordé. L'étroite collaboration entre l'agent comptable et le secrétaire général permet cependant d'assurer la cohérence des décisions financières, le secrétaire général disposant d'une vision globale des dossiers. Cette organisation au demeurant efficace, semble reposer davantage sur d'excellentes relations humaines que sur un organigramme précis des attributions de chacun.

VI - LA GESTION DU PATRIMOINE

Le projet d'établissement se termine et, à un proche horizon, l'absence de contractualisation prévue en l'an 2000 se fait sentir. Elle bloque en effet les projets de l'établissement, notamment dans les domaines de la sécurité, de la maintenance, et de l'entretien. Le plan Patrimoine mériterait une grande concertation avec tout partenaire susceptible d'apporter son concours financier, du Ministère à la commune. Aujourd'hui, c'est l'agent comptable qui détermine les travaux sans l'aide de quiconque, l'établissement étant dépourvu de poste d'ingénieur des services techniques : des bureaux d'études doivent donc être requis dans tous les cas qui ne relèvent pas de la gestion quotidienne. On peut regretter, avec l'IUFM, que l'ingénieur régional du rectorat soit aussi peu impliqué dans le développement immobilier de cet établissement universitaire, ce qui contribue à renforcer un sentiment de solitude et d'abandon. L'établissement n'en a pas moins élaboré une programmation des investissements de 1995 à 1999, s'élevant à plus de 10 MF et dont les premières années sont les plus importantes, les financements des suivantes étant bien entendu hypothétiques, faute de contractualisation avec l'État.

Même si beaucoup reste à faire dans les sites, il faut une fois de plus constater qu'à Besançon rien de sérieux ne peut être entrepris faute de moyens de l'État et en raison du désintérêt des collectivités locales. Les départements autres que le Doubs étant restés propriétaires des bâtiments, la situation de ces derniers est bien meilleure qu'à Besançon. Des travaux y sont régulièrement entrepris, soulignant l'attachement de ces collectivités à l'entretien de leurs bâtiments mais marquant aussi leur sollicitude pour les missions de l'IUFM. En six ans, le Jura

a ainsi investi 1,5 MF pour des travaux d'aménagement de salles informatiques et de locaux d'enseignement et d'administration ; par ailleurs, ce département, qui est dépourvu d'implantation universitaire, consacre 15 MF au financement d'un centre de ressources en nouvelles technologies associant l'IUFM et le CDDP.

L'IUFM n'a pas bénéficié de crédits dans le cadre des contrats de plan ou d'Université 2000 et des négociations doivent impérativement s'ouvrir avec l'ensemble des partenaires de l'établissement, celui-ci n'ayant, à l'évidence, pas les moyens d'entretenir les bâtiments qui lui sont affectés. Cette question est cruciale pour le site bisontin dont les locaux sont les plus urgents à restructurer et rénover, et pour lesquels le financement local est des plus hypothétiques. L'IUFM participant désormais aux réunions de travail préparatoires à la programmation U3M et au CPER 2000-2006, l'espoir d'une solution est désormais permis.

La priorité essentielle de l'IUFM de Franche-Comté, telle qu'elle est énoncée dans le projet d'établissement 1995-1999, consiste à *"donner aux futurs professeurs une véritable formation professionnelle fondée sur une solide maîtrise des contenus disciplinaires"*. De cette priorité essentielle découle un certain nombre de principes qui doivent guider la mise en œuvre du plan de formation pour remédier aux faiblesses constatées :

- une meilleure articulation entre théorie et pratique ;
- une cohérence améliorée entre les deux années ;
- un allègement des horaires au profit du travail personnel ;
- une meilleure finalisation à la fois professionnelle et disciplinaire du mémoire professionnel ;
- une individualisation des parcours renforcée.

L'IUFM affirme aussi la nécessité d'améliorer les procédures, les modalités et l'esprit de l'évaluation de la formation, d'établir une meilleure liaison entre la formation des PE et celle des PLC, de maîtriser la gestion des flux, ainsi que de maintenir et de renforcer l'action culturelle.

FORMATIONS ET RECHERCHE

I - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Dans le projet d'établissement 1995-1999, la priorité pour la formation des professeurs des écoles consiste à *"maintenir et conforter les acquis"* :

- l'"universitarisation" de la formation ;
- la formation en PE2 dans le cadre des ateliers pédagogiques ;
- le traitement de la polyvalence tout au long des deux années et dès le début de la première année ;
- l'ouverture de la formation sur toutes les questions que pourront rencontrer les PE.

L'IUFM se fixe aussi comme objectif de développer les formations en langues vivantes.

1 - L'ADMISSION À L'IUFM. La politique d'admission repose sur la notion d'*"effectif optimal offrant à chaque candidat admis une chance raisonnable"* d'être reçu au concours ; l'IUFM a estimé qu'elle était de 50% à la première tentative. En tenant compte du nombre probable de postes au concours et du pourcentage probable de reçus hors IUFM, l'établissement a fixé sa capacité d'accueil à 250 étudiants en 1996. À ces 250 inscrits s'ajoutent de 50 à 100 redoublants pour lesquels est organisé un enseignement spécifique.

Jusqu'à la rentrée 1994, l'admission en première année s'est faite sur dossier. À partir de 1995, l'IUFM a adopté une procédure de sélection comportant un test suivi, en cas de réussite, d'un entretien. Le test comprend trois épreuves : une épreuve de français et une épreuve de mathématiques destinées à s'assurer d'un savoir minimal dans ces deux disciplines présentées à l'admissibilité au concours, ainsi qu'une épreuve dite d'insertion dans le monde contemporain. Ce test est sous forme de QCM et sa correction est optique. À l'issue de ces épreuves, chaque candidat sélectionné est soumis à un entretien avec un jury qui évalue sa motivation, son niveau culturel et ses qualités d'expression. Il convient de signaler que ces procédures de sélection ainsi que la capacité d'accueil ou encore les conditions particulières faites aux redoublants, figurent dans la notice informative qui accompagne le dossier d'admission. Depuis 1995, le dispositif a subi quelques modifications visant à améliorer l'efficacité du test.

Les analyses statistiques faites à l'issue du concours 1997 permettent de justifier *a posteriori* la procédure utilisée : on observe une forte analogie entre le classement des étudiants aux épreuves d'entrée à l'IUFM et celui du concours ; 45% des étudiants de l'IUFM ont été reçus au concours, ce qui est à peu près conforme à l'objectif déclaré.

2 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

Dès l'entrée à l'IUFM, l'ensemble des champs disciplinaires est abordé en fonction d'un objectif clairement affiché : former les professeurs d'école à la polyvalence. Ainsi, dès le premier trimestre, les étudiants suivent des enseignements de français, de mathématiques, d'éducation physique et sportive, d'histoire-géographie, de biologie, de physique-technologie, de musique, d'arts, de langue vivante, de pédagogie générale et de philosophie de l'éducation, ainsi qu'une initiation à la pratique de l'entretien. Le choix des options n'intervient qu'au mois de janvier. À ces modules optionnels s'ajoutent des formations générales facultatives en informatique et en documentation.

Toutefois, l'établissement lui-même perçoit les limites du dispositif : dans le rapport d'évaluation interne, celui-ci indique que sous la contrainte des exigences du concours, *"la notion de polyvalence n'est considérée que comme la juxtaposition de disciplines, ce qui constitue une vision bien réductrice de ce concept puisqu'il ignore, par exemple, la notion de projet pédagogique"*. On reprendra à notre compte cette observation.

Les modules disciplinaires sont obligatoires et il n'y a pas de dispositif d'individualisation, l'individualisation des formations consistant surtout dans la réalisation d'outils de travail autonome, l'organisation d'ateliers d'écriture, l'aide individuelle à l'élaboration du dossier professionnel.

Les disciplines d'admissibilité et l'épreuve d'entretien font l'objet d'un entraînement systématique sous forme d'épreuves blanches notées et corrigées. Ce travail est très apprécié des étudiants qui souhaiteraient voir s'accroître la part réservée à cet entraînement. Cette demande, compréhensible de la part de candidats à un concours, n'est cependant guère compatible avec les exigences d'une formation professionnelle qui nécessite recherche, réflexion, découverte de démarches.

Les stages. Les étudiants de première année bénéficient de cinq semaines de stages accompagnés auprès d'un maître formateur ou d'un maître d'accueil temporaire. Ces stages, qui se déroulent en cycle 3, se composent de deux séquences de deux semaines et d'une semaine sous la forme de journées négociées avec le maître de stage. Dès la seconde semaine, l'étudiant est associé à la conduite de la classe sous la tutelle du formateur. Ce stage offre, pendant toute l'année, le terrain d'observation nécessaire à la rédaction du dossier professionnel. Cette approche permet aussi un travail d'analyse (analyse de productions d'élèves, de documents pédagogiques relatifs aux disciplines enseignées à l'école, analyse de pratiques pédagogiques) conduit par les professeurs en liaison avec les maîtres formateurs.

La préparation de l'épreuve sur dossier. Les consignes données en début d'année précisent bien la forme et le rôle du dossier professionnel. Le choix du thème par l'étudiant s'effectue lors de la première quinzaine du stage. Les maîtres des classes d'accueil apportent ici une contribution très appréciée en facilitant la mise en œuvre des pratiques qui seront présentées et analysées dans les dossiers. Dans l'ensemble, les sujets choisis sont soit en relation avec la problématique des apprentissages, soit en rapport avec la philosophie de l'éducation. Les exposés présentés s'appuient sur des pratiques pédagogiques précises et sur des investigations concrètes. Il est certain que l'intérêt porté à l'articulation théorie/pratique et le choix d'aborder, dès le début de la scolarité, l'ensemble du champ de la polyvalence disciplinaire facilitent l'élaboration du dossier.

L'articulation entre formation disciplinaire et formation générale. Le choix d'aborder de pair l'ensemble des disciplines enseignées à l'école et la formation pédagogique générale parallèlement au stage accompagné facilite l'articulation entre les formations. La place accordée à l'analyse des pratiques et à celle des productions d'élèves permet de poser, lors de chaque approche disciplinaire, la problématique des apprentissages, les fonctions de l'éva-

luation, le traitement de l'erreur, l'intérêt des interactions entre les élèves et du travail de groupe. Cependant, les étudiants polarisés par les aspects formels de la préparation au concours n'adhèrent pas tous à une démarche dont ils ne perçoivent pas toujours la pertinence.

Les formateurs impliqués. Les professeurs d'IUFM et les maîtres formateurs participent à la formation des PE1, les PIUFM assurent la formation théorique et les maîtres formateurs accueillent les étudiants dans les stages accompagnés et jouent un rôle important dans l'aide à l'analyse des pratiques. Toutefois leur nombre est insuffisant et l'IUFM fait appel à des maîtres d'accueil temporaire.

Les résultats au concours

	Inscrits en 1ère année	Inscrits au concours	Admis au concours	% admis/inscrits de 1ère année	% admis/inscrits au concours	Nombre de postes ouverts dans l'académie	% PE1/admis dans l'académie
1994-1995	402	398	113	28%	28%	140	80%
1996-1996	243	232	109	45%	47%	154	70%
1996-1997	310	296	125	40%	42%	154	81%

On constate une baisse très forte des inscrits de première année entre 1994-95 et l'année suivante. On peut imaginer que c'est à partir de cette période qu'est entrée en vigueur la notion d'effectif optimal pour les admissions : le taux de succès au concours enregistre un bond en avant très significatif. La série est très limitée et impose quelque prudence dans l'interprétation. Néanmoins, on observe un fléchissement de ce taux l'année suivante. Par ailleurs, le taux d'évaporation entre inscrits en première année et inscrits au concours est très faible, mais en augmentation.

3 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

La formation de deuxième année articule fortement théorie et pratique. L'alternance modules / ateliers / stages / semaines transversales contribue à cette articulation. La seconde année prend en compte les besoins des étudiants, tant de ceux qui ont suivi une première année à l'IUFM que des autres. Le calendrier de la formation en deuxième année comporte cinq étapes :

- de septembre à novembre : modules / ateliers / stages accompagnés consacrés au cycle 1 ;
- de décembre à février : modules, ateliers et stages consacrés au cycle 2 ;
- mars : stage en responsabilité en cycle 1 ou en cycle 2 ;
- avril-mai : modules cycle 3 et stage en responsabilité en cycle 3 ;
- fin mai-juin : stage en responsabilité.

Les modules. La deuxième année comporte trois modules : le module "cycle maternelle", le module "cycle des apprentissages" et le module "cycle des approfondissements". À ces modules s'ajoutent une formation AIS et une formation transversale consacrée aux grandes problématiques pédagogiques, psychopédagogiques et sociales de l'école.

Les ateliers pédagogiques. Après analyse de la classe d'accueil, le stagiaire prépare au moins deux projets pédagogiques. Ces projets, mis en oeuvre lors des stages accompagnés, donnent lieu à l'élaboration de dossiers et font l'objet d'échanges lors des semaines transversales.

Les stagiaires apprécient vivement ces ateliers qui leur permettent de concrétiser les éléments de didactique acquis dans les cours. Ils se déclarent très satisfaits des modalités de travail de ces ateliers : travaux de groupe, échanges de documents, collaboration des formateurs. Ces ateliers représentent l'un des éléments forts du plan de formation de l'IUFM de Franche-Comté. Très adaptés à la formation à la polyvalence des professeurs d'école, ils

sont l'occasion d'un travail d'équipe et développent les compétences spécifiques du travail autonome du professeur d'école : recherche et utilisation de la documentation pédagogique, analyse et réajustement des pratiques.

Ces ateliers requièrent cependant de solides compétences de la part de l'équipe d'encadrement et la qualité de la liaison théorie-pratique dépend largement de la classe d'accueil et de l'aptitude du titulaire de cette classe à analyser ses pratiques. Ainsi, il est, pour ce dispositif, particulièrement important d'accroître le nombre de maîtres formateurs, d'organiser des formations de formateurs et d'encourager les recherches-actions.

Les stages. Préparés dans les ateliers pédagogiques, ils sont étroitement liés aux contenus pédagogiques des cours et sont placés au terme de chacun des cycles. Les stages de pratique accompagnée comportent deux semaines consécutives et une semaine organisée sous forme de journées réparties sur l'année, ce qui permet d'acquérir une bonne perception de l'évolution des enfants et des contenus. Deux stages en responsabilité - l'un en maternelle, l'autre au cycle des approfondissements - d'une durée de deux semaines, ont une fonction formative et ne donnent pas lieu à une validation. Ils permettent aux stagiaires d'apprécier les exigences de la conduite de la classe et favorisent des réajustements.

Les stagiaires effectuent leurs stages de pratique accompagnée et les stages filés dans les classes des maîtres formateurs situées, pour la plupart, dans les écoles d'application des villes d'implantation des sites IUFM (Besançon, Belfort, Vesoul, Lons-le-Saulnier). Ces classes héritées des anciennes Écoles normales sont en nombre insuffisant et ne sont pas toutes représentatives du tissu scolaire de l'académie : les écoles rurales et les écoles situées en ZEP ou secteurs sensibles, écoles dans lesquelles les sortants d'IUFM ont les plus fortes probabilités d'être nommés, sont sous-représentées dans ce réseau.

À l'issue de sa formation, chaque stagiaire aura donc effectué un stage de pratique accompagnée dans chacun des trois cycles du premier degré et deux stages en responsabilité (en cycle maternelle et en cycle des approndissements) avec évaluation formative. Ainsi, la formation d'ensemble prend bien en compte la logique des cycles. Le stage terminal en responsabilité, d'une durée de quatre semaines, est validé conjointement par l'IUFM et les inspecteurs de l'Éducation nationale. Les résultats de cette validation sont très satisfaisants et les refus de valider un stage demeurent l'exception.

Les semaines transversales. Les trois semaines transversales, réparties dans l'année, sont pour les stagiaires l'occasion d'échanger des informations et d'analyser les dossiers pédagogiques produits.

Les semaines culturelles. (cf. infra)

Les formateurs. Comme pour les PE1, l'encadrement se compose de professeurs (PRAG), de formateurs du premier degré, d'IMF (à raison de 6 h hebdomadaires), de trois inspecteurs qui assurent 2/3 de leur service à l'IUFM et d'intervenants extérieurs du premier degré (IEN, conseillers pédagogiques). Pour compenser l'insuffisance d'emplois d'IMF, l'IUFM doit faire appel à des maîtres d'accueil temporaire. Les maîtres formateurs assurent la tutelle des stages de pratique accompagnée, le suivi des stages en responsabilité et participent à l'animation des ateliers en collaboration avec les professeurs.

Les relations entre formateurs de terrain (IEN et conseillers pédagogiques) et formateurs de l'IUFM sont globalement satisfaisantes. Les IEN participent à la validation du stage en responsabilité, à la soutenance du mémoire professionnel ; ils interviennent dans les formations transversales sur des thèmes centraux (le projet d'école, la communication, les rapports avec les collectivités territoriales, l'AIS). Ces collaborations sont d'autant plus efficaces qu'elles s'inscrivent dans un partenariat particulièrement important en matière de formation continue. Il faut toutefois noter que, du fait de l'accroissement des tâches des IEN, la participation des équipes de circonscription aux modules et aux ateliers s'est considérablement réduite.

Le mémoire professionnel. Les formateurs proposent des listes de thèmes de mémoires. Après avoir choisi le thème et le directeur de leur mémoire, les stagiaires définissent le sujet. Le directeur aide à la construction de la problématique, régule le travail, donne des conseils bibliographiques, signale d'éventuelles erreurs d'interprétation. Il participe à la commission chargée d'évaluer le mémoire. Le choix des thèmes s'effectue en octobre, la soutenance, fin mai. Le stagiaire dispose donc de sept mois pour construire son mémoire. Durant cette période, il devra approfondir son information théorique, définir et mettre en œuvre les pratiques qu'il souhaite analyser. Plusieurs stagiaires éprouvent des difficultés à rédiger leur mémoire.

Le mémoire joue un rôle important dans la théorisation des pratiques. Il s'appuie sur le dispositif qui articule théorie et pratique. Cet outil très formateur, qui engage le stagiaire dans une démarche d'approfondissement de sa pratique, donne lieu à des productions très intéressantes. On pourrait sans doute, comme le suggèrent certains, en améliorer encore l'efficacité en accordant, par exemple, une place importante au travail méthodologique qui prélude à sa construction, en donnant aux stages filés une durée plus importante de façon à permettre au stagiaire d'engager, dans une même classe, une expérimentation plus longue. Il serait également souhaitable de réduire le nombre de thèmes afin de faciliter l'action des formateurs et la qualité des échanges. En dernier lieu, ne serait-il pas intéressant pour les stagiaires mais aussi pour l'ensemble des maîtres de publier les meilleurs mémoires ?

La validation. Toutes les validations proposées débouchent sur des titularisations, les décisions d'ajournement, le plus souvent motivées par des congés de maternité ou de maladie, se traduisent à terme par des titularisations. On enregistre seulement trois décisions de licenciement en cinq ans, décisions qui correspondaient d'ailleurs à des propositions de non validation.

4 - CONCLUSION. L'organisation de la formation des professeurs des écoles à l'IUFM de Franche-Comté se présente comme un ensemble bien conçu, efficace et pertinent. Il se caractérise tout d'abord, en première comme en deuxième année, par une très forte articulation entre théorie et pratique ; ce lien étroit s'appuie sur un dispositif original et innovant dont les ateliers pédagogiques, lieu d'échanges et d'expérimentation, constituent l'un des éléments les plus intéressants. L'accent mis sur la polyvalence apparaît comme la deuxième particularité majeure d'une formation qui offre une continuité et une cohérence certaines entre les deux années de la formation : l'approche très construite des trois cycles du premier degré, répartie sur l'ensemble du cursus, en est une illustration. On retiendra encore que la formation repose sur un réseau ancien de formateurs qui ont conservé des habitudes de travail en commun et que le dispositif, piloté par un directeur adjoint très investi dans sa mission, est le fruit d'une réflexion collective de l'ensemble des formateurs.

Si le bilan dressé est très positif, on peut néanmoins faire quelques observations et préconisations, qui n'ont d'autre objectif que d'améliorer encore le fonctionnement de la filière. La priorité donnée à la polyvalence disciplinaire peut se faire au détriment du temps consacré aux contenus. Pour y remédier, on a commencé à mettre en place des outils d'auto-formation (élaboration d'un outil de travail personnel en mathématiques, organisation d'ateliers d'écriture...) : il faut encourager leur développement et leur systématisation. Par ailleurs, pour être en adéquation avec les programmes du concours, il conviendra que le stage de première année prenne mieux en compte l'ensemble des cycles.

L'insuffisance de l'encadrement en maîtres formateurs constitue un problème préoccupant que l'IUFM pourrait contribuer à résoudre, d'une part en recrutant des maîtres d'accueil temporaires sur la base d'un contrat triennal de façon à construire un réseau stable de maîtres de stage, d'autre part, en organisant une formation à leur intention.

Enfin, comme cela se fait déjà dans le Territoire de Belfort, il serait nécessaire d'organiser des formations d'aide à la prise de fonction pour les professeurs des écoles sortants.

II - LA FILIÈRE ADAPTATION ET INTÉGRATION SCOLAIRES

En 1995, le projet d'établissement mentionnait l'existence d'un centre de formation à l'AIS fermé depuis 1992. Il n'était pas prévu de réouvrir le centre mais seulement d'assurer une couverture minimale des besoins de l'académie.

1 - LES ÉVOLUTIONS NATIONALE ET ACADÉMIQUE. Les nouveaux textes de 1997 s'appuient sur la définition de nouvelles *"unités de spécialisation"* (US1, US2, US3), selon un modèle inspiré des formations de type universitaire et non plus des formations de type *"école normale"*, et sur des *"principes de formation"*, eux-mêmes soutenus par des *"référentiels de compétences"* pour les personnels qui doivent être formés. Dans cette orientation, la formation initiale spécialisée est qualifiante et vise la construction de compétences professionnelles, à partir de dispositifs d'alternance (périodes d'enseignement et périodes de mise en situation professionnelle). Elle est fondée sur un parcours de formation individualisé (impliquant bilan de compétences et contrat de formation) ; elle est organisée selon des modalités diverses, adaptée aux besoins locaux, analysés au niveau académique ou inter-académique ; elle s'appuie, enfin, sur une équipe de formateurs qualifiés. Les mises en œuvre des formations font l'objet de conventions entre les recteurs et les directeurs d'IUFM, accompagnées de conventions départementales et impliquant, par conséquent, les inspecteurs d'académie concernés.

Dans l'académie de Franche-Comté, les inspecteurs d'académie éprouvent des difficultés à pourvoir les postes spécialisés vacants avec des personnels qualifiés. Et, s'il est vrai qu'au moment de la fermeture du Centre de formation spécialisée en 1992 les besoins ne semblaient plus considérables (8 à 9 personnes en formation), la situation a beaucoup évolué. C'est à la demande du Ministère lui-même que l'IUFM est ainsi amené à mettre en place de nouvelles formations spécialisées. Toutefois, le projet ne vise pas à reconstituer un nouveau "centre", mais à répondre de manière plus immédiate et pragmatique aux besoins actuels. Par conséquent, la décision a été prise de n'ouvrir que l'option E (interventions en CLIS ou en réseau d'aides spécialisées) lors de la rentrée 1998.

2 - LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION OPTION E. Le plan de formation a fait l'objet d'une concertation avec les instances académiques qui ont été associées à toutes les phases. L'accord porte sur une formation E, en alternance sur deux ans pour une vingtaine de stagiaires. Le plan détaillé de formation est en cours de rédaction, mais les orientations adoptées sont conformes à l'esprit des nouvelles dispositions officielles :

- importance de l'alternance ;
- mise en place d'"ateliers pédagogiques" permettant d'aborder des situations concrètes avec la participation des maîtres d'accueil ;
- formation personnalisée, tenant compte des acquis antérieurs des stagiaires ;
- implication d'intervenants de l'université pour la préparation de l'US1 ;
- relation avec la formation des PE2 : des moments de regroupement sont prévus, voire des journées communes sur l'AIS.

Mais ce projet et ses modalités de mise en œuvre ne sont pas sans poser quelques problèmes. Le recrutement des stagiaires s'est fait sous l'égide du *"barème"*, ce qui favorise un public relativement âgé, sans grande expérience de l'AIS (seulement 5 stagiaires sur 20 seraient actuellement en poste AIS). Le mode de validation de la formation en différentes *"unités"* laisse subsister une formule d'examen et ne s'engage pas résolument vers une validation, au moins partielle, des acquis professionnels.

3 - LES ACTIONS DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE POUR LES PE. Ces actions sont de plusieurs types. Le premier niveau est une information sur l'AIS (handicap, réseaux d'aide...) pour l'ensemble des stagiaires PE2, destinée à permettre la coopération "éclairée" de tout PE avec les personnels et les structures spécialisées. Le volume horaire est de 13 heures. Le deuxième stade consiste en un début de formation sur un horaire plus étendu (25 heures) pour des PE qui envisagent d'occuper un poste en AIS après leur sortie de l'IUFM. L'objectif est *"d'approfondir les grands choix pédagogiques mis en œuvre dans l'enseignement spécialisé"*. Un peu moins de dix stagiaires ont

été concernés par cette formation. Le troisième niveau concerne des personnels qui débutent dans un poste spécialisé et qui ont besoin d'un soutien particulier. La formule adoptée concerne les quatre département de l'académie, sous la forme d'un stage sur le terrain dans une structure semblable à celle où le PE intervient.

Les actions de formation continue, qui concernent les personnels en fonction sur des postes spécialisés, sont financées par des crédits MAFPEN. Les formations s'effectuent avec des variations d'une année sur l'autre pour tenir compte à la fois des demandes des personnels et des possibilités budgétaires. Dans l'ensemble de ces actions, y compris les actions de formation initiale à destination des PE, les personnels de terrain, et en particulier les IEN, sont fortement impliqués. Cependant, une liaison avec les professeurs d'IUFM pour des interventions sur les questions de didactique des disciplines serait sans doute souhaitable.

La mise en place à la rentrée 1998 d'une formation dans l'option E est préparée en liaison étroite avec les instances académiques et répond à la fois aux besoins de l'académie et aux orientations nationales pour la validation des unités de spécialisation du CAPSAIS en vue d'une qualification professionnelle. Les actions de formation initiale et continue en AIS pour les professeurs des écoles, figurent dans le projet d'établissement 1995-1999 comme des mesures palliatives *"pour répondre à une situation d'urgence"*. On peut cependant les envisager à plus long terme et les pérenniser : ces actions constituent en effet une pièce essentielle dans la formation de l'ensemble des personnels de l'éducation aux problématiques de l'intégration. Demeurent cependant des questions sur la manière de prendre en considération la variété des expériences et des acquis professionnels dans les formations et dans leur validation.

III - LA FORMATION DES PROFESSEURS DE LYCÉE ET COLLÈGE

Le plan de formation, qui s'est fixé comme objectifs, dès l'origine, en première année, de proposer une formation aussi efficace que possible au concours et, en deuxième année, de s'attacher exclusivement à la formation professionnelle entendue au sens large, a constamment évolué pour mieux répondre à ces attentes. Le préambule du projet d'établissement 1995-1999 a été l'occasion de présenter une analyse du fonctionnement des formations de professeur de lycée et collège, de dresser l'inventaire des faiblesses et de proposer les améliorations à mettre en œuvre. À l'époque, l'établissement s'assignait pour l'essentiel les objectifs suivants :

- assurer une cohérence de la formation sur les deux années ;
- développer des liens entre les différentes disciplines ;
- exercer une vigilance sur les disciplines aux résultats insuffisants (lettres, langues vivantes, économie et gestion) ;
- adapter la formation générale aux attentes des étudiants et des stagiaires et à l'objectif de professionnalisation ;
- constituer un réseau d'établissements permettant d'accroître l'efficacité des stages.

Ce programme traduit une lucidité d'analyse certaine mais, pour des raisons diverses, il n'a pu être totalement mené à bien : si l'IUFM a réussi à redresser la situation de la plupart des disciplines aux résultats insuffisants et si la formation générale a été améliorée, les disciplines restent très isolées les unes des autres, les établissements d'accueil varient toujours au gré des besoins du rectorat et la cohérence entre les deux années de formation est rarement satisfaisante (mais peut-elle l'être, eu égard à la place et à la nature du concours ?).

1 - L'ADMISSION. En plein accord avec l'université de Franche-Comté, le recrutement en première année repose sur la notion d'effectif "souhaité", mais les modalités de recrutement varient selon les disciplines, qui se répartissent en quatre catégories :

- les disciplines à admission strictement limitée par la capacité d'accueil des laboratoires de TP ;
- les disciplines pour lesquelles la sélection est de fait (difficulté du concours, hétérogénéité des candidats) ;
- les disciplines pour lesquelles l'effectif souhaité ne pose pas de problème et qui donne lieu à étude du dossier, et éventuellement entretien ;
- les disciplines dont l'accès n'est pas limité.

Le tableau suivant décrit les procédures de recrutement.

	Dossier	Test	Entretien
Disciplines à capacité d'accueil strictement limitée			
Physique-chimie	*	*	*
Physique-électricité appliquée	*	*	*
Disciplines à sélection de fait			
Sciences économiques et sociales	*	*	*
Économie et gestion	*	*	*
CPE	*	*	*
Disciplines pour lesquelles l'effectif souhaité ne pose pas de problème		Entretien éventuel	
Anglais	*		
Lettres modernes	*		
Lettres classiques	*		
Histoire-Géographie	*		
EPS	*		
Sciences de la vie et de la terre	*		
Mathématiques	*		
Technologie	*		
Génie mécanique	*		
Génie électrique	*		
Documentation	*		
PLP2 Lettres, Histoire	*		
Disciplines sans limitation			
Allemand			
Espagnol			
Philosophie			
Technologie C			

2 - LA PREMIÈRE ANNÉE

L'organisation générale des préparations aux concours. Les enseignements sont définis en fonction des diverses épreuves du concours pour des volumes horaires de l'ordre de 400 à 500 heures par étudiant. Dans tous les cas, un entraînement aux épreuves, important et continu, est systématiquement proposé aux étudiants. On notera que les formations générales organisées à l'origine sous la forme d'un module, "Qu'est-ce qu'apprendre ?", ont disparu et que des retouches ont été rendues nécessaires par le passage de l'épreuve professionnelle à l'épreuve orale sur dossier.

La première année est strictement adaptée aux exigences du concours ; dès lors, la préparation aux épreuves d'admissibilité est à peu près exclusivement disciplinaire et la préparation aux épreuves d'admission s'efforce de balayer la totalité des questions traditionnellement inscrites au programme.

L'IUFM propose aussi des séances de mise à niveau, optionnelles ou différenciées selon l'origine des étudiants. L'entraînement aux épreuves donne lieu à des concours blancs et à des préparations à l'oral dans les TD, dès le début de l'année. La préparation à l'épreuve sur dossier, très liée à l'observation de classes (préparation et exploitation des stages d'observation ; analyse de séquences conduites par les formateurs ; analyse des programmes, de manuels...) prend des formes variables selon les disciplines.

Les universitaires participent à la totalité de la formation des PLC1 mais toutes les formations sont sous la responsabilité d'un enseignant de l'IUFM ; les enseignements, à l'exception des travaux pratiques, ont lieu dans les locaux de l'IUFM.

Les résultats aux concours : une politique de vigilance à l'égard des disciplines à faibles résultats. La variabilité des paramètres rend très aléatoire toute analyse fiable des résultats aux concours dans le cadre de cette évaluation. Il convient néanmoins de souligner que l'établissement s'efforce de corréler procédures d'admission et résultats aux concours : quelles que soient les réserves que l'on peut avoir sur son mode de calcul, l'IUFM s'appuie sur cet indicateur pour adapter les conditions d'admission et réviser l'organisation de certaines préparations ; on citera l'exemple de l'anglais où les distorsions entre les résultats à l'admissibilité et les admissions effectives ont conduit à renforcer la préparation des épreuves orales. Par ailleurs, une étude a été conduite sur l'ensemble des PLC1 1995-1996 pour tenter notamment d'évaluer les chances de réussite des redoublants, voire des triplants, et des titulaires d'une maîtrise.

Les chiffres du tableau suivant (résultats du concours 1996-1997) sont donc à interpréter avec précaution mais du moins, ont-ils le mérite d'exister.

Disciplines	Inscrits	Présents	Présents IUFM/ présents académie (%)	Admis	Admis IUFM/ admis académie (%)	Admis/ présents IUFM (%)	Admis/ présents IUFM France (%)	Admis/ présents ensemble des candidats de l'académie (%)
Allemand	16	16	55,2	2	50	12,5	13,4	11,95
Anglais	84	82	56,6	17	64	20,7	19,5	15,89
Espagnol	37	35	57,4	1	100	2,9	13,8	12,35
Biologie - Géologie	37	37	34,6	6	75	16,2	24,1	11,58
Documentation	25	24	46,2	2	67	8,3	8	5,29
Histoire-Géographie	105	99	53,2	15	83	15,2	12,1	10,47
Lettres classiques	12	11	52,4	5	100	45,5	66,8	61,86
Lettres modernes	62	60	55	12	73	20	24,3	20,18
Mathématiques	79	78	43,6	16	57	20,5	19,3	14,07
Philosophie	24	22	44	0	0	0	8,9	7,36
Sc. éco. et sociales	24	22	53,7	5	100	22,3	7,7	4,88
Sc. phys. appliquée	17	15	65,2	12	92	80	35,4	21,98
Sc. physique - Chimie	47	47	52	16	100	34	18,7	11,17
EPS	77	58	39,5	29	71	50	34,8	26,75
Économie-Gestion A	6	6	60	1	100	16,6	10,9	7,15
Économie-Gestion B	17	17	47,2	4	100	23,6	9,3	5,2
Économie-Gestion C	17	15	55,5	2	67	13,3	8,8	5,59
Génie élec. Option A	14	13	59,1	2	67	15,4	31,8	17,99
Génie élec. Option B	5	5	41,7	0	0	0	44,5	28,38
Génie méca. Option A	19	19	65,6	9	100	47,4	36,1	24,37
Génie méca. Option B	12	12	70,6	6	86	50	43,8	31,88
Technologie Option A	12	12	63,2	7	100	58,3	54,1	42,67
Technologie Option B	8	8	50	4	66	50	59,2	37,93
PLP2 Lettres-Histoire	53	48	33,3	12	80	25	19,7	11,86
CPE	34	34	13,6	7	47	17,5	13	4,62

On peut faire les observations suivantes :

- l'évaporation entre inscrits et présents aux concours est faible pour les étudiants de l'IUFM ;
- les étudiants de l'IUFM représentent environ 50% des présents et 75% des admis (cette remarque n'est pas spécifique à Besançon) ;
- on observe un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale dans les filières à forte sélection.

3 - LA DEUXIÈME ANNÉE

Originalité majeure de l'IUFM de Franche-Comté, déjà évoquée, les enseignements de seconde année sont déconcentrés dans les sites.

Le plan de formation de deuxième année a pour finalité la formation professionnelle dans le cadre d'une alternance entre la formation théorique et les périodes de stage (le terme "théorique" ne signifie pas, à de rares exceptions près, complément scientifique, mais fait référence à des apports sur les processus de transmission des savoirs sous tous leurs aspects). Cette formation théorique est constituée de la formation disciplinaire d'une part, de la formation générale d'autre part.

La formation disciplinaire. La formation disciplinaire concerne tout ce qui touche à la pédagogie de la discipline, sa didactique et la transmission des savoirs, y compris l'utilisation des techniques spécifiques, comme les technologies de l'information et de la communication, ou de la documentation. C'est au sein de cette formation, d'un volume de l'ordre de 120 heures, que l'on s'efforce de donner tout son sens à l'alternance en distinguant les équilibres qui permettent un va-et-vient suffisant entre théorie et pratique, en développant, autant que possible, la collaboration entre tous les acteurs de la formation et en s'efforçant de faire du mémoire professionnel l'outil de l'articulation théorie-pratique. Actuellement, l'unité et la cohérence de la formation gagneraient encore à une liaison plus étroite entre les formateurs et les responsables des stages sur le terrain, conseillers pédagogiques d'accueil (tuteurs de stage), mais aussi chefs d'établissement.

La formation générale. La formation générale relève de tous les domaines utiles à l'acte d'enseignement, toutes disciplines confondues ; elle a pour objectif d'apporter des compétences en complément de la formation disciplinaire et de donner les connaissances nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant. Elle est composée de deux "semaines culturelles" (cf. infra) et d'une formation générale proprement dite.

La formation générale comporte deux parties :

"L'enseignant dans le système éducatif" est une formation d'une durée de cinq jours qui permet une connaissance de base du système éducatif en même temps qu'une réelle pratique autour d'un projet particulier conduit par chaque professeur stagiaire. La formation se déroule dans un établissement sous la conduite d'un chef d'établissement ; en effet, elle est proposée dans le cadre de 15 groupes correspondant aux zones géographiques d'appartenance des établissements de stage ; chaque zone est placée sous la responsabilité d'un chef d'établissement qui définit les modalités et les contenus de la formation. Ces quinze responsables sont réunis deux à trois fois par an par des membres de l'équipe de direction : une meilleure institutionnalisation de ces réunions permettrait sans doute à l'IUFM de disposer d'une assemblée de conseillers unie et efficace.

"L'enseignant dans son environnement" a pour objectif d'apporter aux professeurs stagiaires des informations et des connaissances qui pourront les aider dans leur pratique enseignante ; ce thème est abordé sous deux formes complémentaires : d'une part, des conférences et témoignages, d'autre part, des modules optionnels. Au nombre de quatre, les conférences, obligatoires, proposent une approche générale des grandes questions éducatives ; elles sont suivies de débats et de témoignages sur des actions de terrain ; les conférences représentent 24 heures par an et se déroulent sur le site de Vesoul.

Par ailleurs, les PLC 2 doivent suivre trois modules optionnels parmi un éventail de vingt-quatre, répartis entre quatre thèmes (analyse des pratiques, la réussite pour tous, le partenariat, les nouvelles technologies). Chacun de ces modules, d'une durée de 12 heures, est placé sous la responsabilité d'un intervenant choisi pour ses compétences dans le domaine considéré. Au total, ces modules mobilisent 24 intervenants dont la plupart sont des professeurs de l'IUFM ; les universitaires sont en nombre très faible, ce que l'on peut regretter.

Le rapport d'évaluation interne fait mention de deux problèmes que l'établissement peine à résoudre : la formation est difficilement prise au sérieux par les stagiaires qui perçoivent mal son importance et comprennent mal le lien entre la formation générale, la formation disciplinaire et la formation sur le terrain. Les formateurs, notamment les responsables disciplinaires, ne sont pas non plus toujours convaincus de l'intérêt de la formation.

La formation générale, déconcentrée dans les sites, est un ensemble bien organisé qui fait appel à des intervenants de qualité. Cependant, si elle permet un brassage et la constitution d'équipes polyvalentes, elle n'offre pas la possibilité réelle d'un travail interdisciplinaire en équipe : les responsables de l'IUFM en sont conscients. Ceux-ci devraient d'ailleurs mettre à profit la qualité indéniable de la réflexion critique du rapport d'évaluation interne pour remanier la formation générale, notamment en améliorant la cohérence entre les éléments qui la composent.

Les stages. La formation pratique est assurée par les stages en établissement scolaire suivant une organisation classique. Le stage en responsabilité se déroule tout au long de l'année dans un lycée ou un collège de l'académie ; le stagiaire prend en responsabilité une ou plusieurs classes à raison de 4 à 6 heures hebdomadaires ; il est encadré au quotidien par un "conseiller pédagogique d'accueil", professeur de l'établissement chargé d'une mission de tutorat. Le stage de pratique accompagnée, qui se déroule pendant six semaines dans un établissement d'un type différent de celui du stage en responsabilité (ou dans une classe différente pour certaines disciplines, par exemple la philosophie), a lieu dans les classes d'un "conseiller pédagogique d'accueil" chargé de l'accompagnement du stagiaire. Certaines filières (CAPET, CPE), prévoient un stage en entreprise.

Les lieux de stage sont choisis, en liaison avec les IPR-IA de la discipline et un représentant de l'IUFM, par les services administratifs du rectorat qui gèrent les moyens en personnel enseignant des établissements. Les besoins exprimés par ces services sont prépondérants dans la détermination du lieu de stage, ce qui est fâcheux dans la mesure où les impératifs pédagogiques ne sont pas toujours pris en compte. L'implantation des stagiaires se fait pour les deux tiers dans les lycées, alors que leur première affectation a très souvent lieu en collège. La préparation des stagiaires à leur futur poste devrait tenir un plus grand compte de la diversité sociologique des établissements ; on peut regretter, par exemple, qu'aucun des établissements classés en ZEP n'accueille de stagiaires. Par ailleurs, de trop nombreux stagiaires effectuent leur stage dans un établissement géographiquement éloigné du site de formation.

Malgré le travail effectué dans le cadre de la formation disciplinaire, l'articulation avec la formation théorique et pratique relève encore trop souvent davantage d'initiatives individuelles que d'une volonté explicite et organisée. L'absence d'un réseau stable d'établissements et de formateurs associés nuit terriblement au dispositif. La fonction de conseiller pédagogique d'accueil, temporaire, ne peut être accompagnée d'une formation préalable sérieuse, ce qui ne contribue pas à faciliter le lien entre les stages et la formation. L'usage d'un référentiel à l'intention des conseillers pédagogiques d'accueil, déjà en vigueur dans la filière Lettres, gagnerait à être généralisé. Mais, l'établissement en est conscient, aucun équilibre durable ne sera trouvé sans la stabilisation du réseau d'établissements ; c'est l'un des objectifs que s'assigne l'IUFM pour les années à venir.

Le mémoire professionnel. L'enquête sur le mémoire professionnel réalisée par l'IUFM auprès des stagiaires du premier et du second degrés en janvier 1997 fait apparaître les observations suivantes : la motivation des futurs professeurs du secondaire réside principalement dans leur intérêt pour la discipline. Néanmoins, le mémoire professionnel est intégré comme un élément positif de la formation, une petite minorité de PLC concevant ce travail d'écriture comme une contrainte superflue. En revanche, une majorité de PLC considèrent que la place prise par le mémoire dans le processus d'évaluation est excessive.

Initiative louable non suivie d'effet, cette enquête n'a, semble-t-il, pas encore débouché sur une véritable réflexion. L'exercice reste disciplinaire, variable dans ses modalités et ses exigences, en fonction des filières. Le choix des sujets est libre et la mise en relation avec la pratique professionnelle connue lors du stage n'a aucun caractère systématique.

La validation. Le dossier d'évaluation repose sur les éléments suivants : participation aux formations disciplinaires, participation aux formations générales, stage de pratique accompagnée, stage en responsabilité, synthèse des rapports de stages établie par le collège des formateurs, mémoire professionnel. Le conseil de la discipline, après étude de l'ensemble de ces éléments propose une synthèse, transmise ensuite au directeur de l'IUFM qui devra prononcer la validation, exprimer des réserves ou refuser la validation. On enregistre peu de différence entre les validations prononcées par l'IUFM et les certifications du jury académique. En 1996-1997, le nombre de validations était égal au nombre de titularisations (156).

4 - CONCLUSION. L'IUFM manifeste un souci constant d'adapter ses pratiques aux objectifs qu'il s'est assignés : ainsi, dans le cadre du projet d'établissement, il a su dresser un constat sans complaisance des faiblesses des formations de second degré et définir les stratégies pour y remédier. Si ses efforts n'ont pas toujours été suivis d'effet, il affirme lui-même être au milieu du gué et le CNE ne peut que l'encourager à poursuivre les actions entreprises, notamment en ce qui concerne la formation générale et les disciplines à faibles résultats : il conviendra en particulier de revoir l'organisation des préparations en philosophie, en génie électrotechnique et en espagnol. Les résultats de la filière Documentation (entre un et deux admis chaque année) appellent, eux, une réflexion plus globale sur la mise en place d'une carte nationale des formations pour les filières où le nombre de places au concours est très restreint.

La cohérence interne des formations, indéniablement forte, repose trop souvent sur la personnalité du responsable, généralement très engagé et très investi dans sa mission. Mais les formations souffrent encore d'une articulation insuffisante entre théorie et pratique, faute d'une liaison assez étroite entre enseignants et formateurs de terrain. L'organisation des stages contribue aussi à renforcer, au lieu de le combler, ce décalage entre théorie et pratique : il est absolument nécessaire que l'IUFM parvienne à constituer, en liaison avec le rectorat, un réseau d'établissements et de formateurs associés pérenne.

Par ailleurs, l'IUFM a échoué à faire naître une culture commune interdisciplinaire. La répartition territoriale, l'éclatement des PLC 2 sur l'ensemble de l'académie ne sont sans doute pas de nature à faciliter une telle démarche. Même s'il n'est pas question de remettre en cause une organisation délibérément en rupture avec les pratiques antérieures, il manque sans doute une structure de régulation qui permettrait de mettre en œuvre une approche commune interdisciplinaire de la formation des PLC.

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

1 - 1996-1997 (session 1997)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Besançon **	France nat. *	France IUFM **	Besançon **	France nat. *	France IUFM **	Besançon **
1er degré									
Professeurs des écoles			**296**			**125**			**42,2%**
2nd degré									
CAPES									
Philosophie	2 437	831	25	180	74	0	**7,4%**	**8,9%**	**0,0%**
Lettres classiques	644	377	13	399	252	5	**62,0%**	**66,8%**	**38,5%**
Lettres modernes	6 851	3 721	63	1 382	905	13	**20,2%**	**24,3%**	**20,6%**
Histoire-Géographie	9 274	4 939	102	971	600	15	**10,5%**	**12,1%**	**14,7%**
Sciences économiques et sociales	2 125	866	24	104	67	6	**4,9%**	**7,7%**	**25,0%**
Allemand	1 581	805	17	189	108	2	**12,0%**	**13,4%**	**11,8%**
Anglais	6 929	3 797	85	1 101	740	17	**15,9%**	**19,5%**	**20,0%**
Espagnol	3 237	1 718	39	400	237	1	**12,4%**	**13,8%**	**2,6%**
Mathématiques	8 192	3 656	80	1 154	703	16	**14,1%**	**19,2%**	**20,0%**
Physique et Chimie	5 477	2 224	62	612	416	28	**11,2%**	**18,7%**	**45,2%**
Sciences de la vie et de la terre	3 193	948	38	370	228	6	**11,6%**	**24,1%**	**15,8%**
Documentation	1 889	838	25	100	67	2	**5,3%**	**8,0%**	**8,0%**
CAPEPS	3 961	2 316	77	1 060	805	29	**26,8%**	**34,8%**	**37,7%**
Conseiller principal d'éducation	8 654	1 354	34	400	177	7	**4,6%**	**13,1%**	**20,6%**
CAPET									
Génie mécanique									
option construction	553	291	20	135	105	9	**24,4%**	**36,1%**	**45,0%**
option productique	298	167	12	95	73	6	**31,9%**	**43,7%**	**50,0%**
Génie électrique									
option électronique et automatique	527	226	11	95	72	2	**18,0%**	**31,9%**	**18,2%**
option électrotechnique et énergie	457	236	5	130	105	0	**28,4%**	**44,5%**	**0,0%**
Technologie									
option construction mécanique	375	255	11	160	138	7	**42,7%**	**54,1%**	**63,6%**
option construction électrique	290	157	10	110	93	4	**37,9%**	**59,2%**	**40,0%**
option gestion	295	211		110	99		**37,3%**	**46,9%**	
Économie-Gestion									
option éco. et gestion administrative	769	375	6	55	41	3	**7,2%**	**10,9%**	**50,0%**
option éco. et gestion comptable	1 823	656	18	95	61	4	**5,2%**	**9,3%**	**22,2%**
option éco. et gestion commerciale	144	491	15	64	43	2	**44,4%**	**8,8%**	**13,3%**
CAPLP2									
Lettres/Histoire	4 150	1 609	55	450	300	12	**10,8%**	**18,6%**	**21,8%**

* : tous candidats (IUFM + libres)
** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de l'académie de Besançon

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

2 - 1995-1996 (session 1996)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Besançon **	France nat. *	France IUFM **	Besançon **	France nat. *	France IUFM **	Besançon **
1er degré									
Professeurs des écoles	**43 225**		**232**	**8 990**		**109**	**20,8%**		**47,0%**
2nd degré									
CAPES									
Philosophie	2 131	824	19	240	83	1	**11,3%**	**10,1%**	**5,3%**
Lettres classiques	592	366	14	327	206	6	**55,2%**	**56,3%**	**42,9%**
Lettres modernes	6 107	3 914	71	1 369	569	10	**22,4%**	**14,5%**	**14,1%**
Histoire-Géographie	8 882	5 440	123	926	627	16	**10,4%**	**11,5%**	**13,0%**
Sciences économiques et sociales	2 312	953	21	170	119	5	**7,4%**	**12,5%**	**23,8%**
Allemand	1 514	914	22	231	157	1	**15,3%**	**17,2%**	**4,5%**
Anglais	6 919	4 113	94	1 082	691	13	**15,6%**	**16,8%**	**13,8%**
Espagnol	2 939	1 824	48	383	259	2	**13,0%**	**14,2%**	**4,2%**
Mathématiques	7 328	3 563	95	1 497	759	29	**20,4%**	**21,3%**	**30,5%**
Physique et Chimie	6 023	2 230	62	932	480	27	**15,5%**	**21,5%**	**43,5%**
Sciences de la vie et de la terre	2 691	908	31	330	205	4	**12,3%**	**22,6%**	**12,9%**
Documentation	2 104	991	23	130	103	1	**6,2%**	**10,4%**	**4,3%**
CAPEPS	3 364	2 154	102	830	646	29	**24,7%**	**30,0%**	**28,4%**
Conseiller principal d'éducation	7 714	1 242	23	400	184	5	**5,2%**	**14,8%**	**21,7%**
CAPET									
Génie mécanique									
option construction	549		19	190		9	**34,6%**		**47,4%**
option productique	267	163	13	97	77	9	**36,3%**	**47,2%**	**69,2%**
Génie électrique									
option électronique et automatique	585		12	145		5	**24,8%**		**41,7%**
option électrotechnique et énergie	455	215	6	143	98	0	**31,4%**	**45,6%**	**0,0%**
Technologie									
option construction mécanique	268	483	8	219	434	8	**81,7%**	**89,9%**	**100,0%**
option construction électrique	216		3	125		3	**57,9%**		**100,0%**
Économie-Gestion									
option éco. et gestion administrative	806	1563	8	85	238	2	**10,5%**	**10,8%**	**25,0%**
option éco. et gestion comptable	2 194		25	178		11	**8,1%**		**44,0%**
option éco. et gestion commerciale	1 305		17	114		2	**8,7%**		**11,8%**
CAPLP2									
Lettres/Histoire	3 099	479	47	460	142	9	**14,8%**	**29,6%**	**19,1%**

* : tous candidats (IUFM + libres)
** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de l'académie de Besançon

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

3 - 1994-1995 (session 1995)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Besançon **	France nat. *	France IUFM **	Besançon **	France nat. *	France IUFM **	Besançon **
1er degré									
Professeurs des écoles	**49 954**		**398**	**9 622**		**113**	**19,3%**		**28,4%**
2nd degré									
CAPES									
Philosophie	1 724	650	18	280	105	2	**16,2%**	**16,2%**	**11,1%**
Lettres classiques	517	312	10	291	194	3	**56,3%**	**62,2%**	**30,0%**
Lettres modernes	5 316	3 326	67	1 473	1 018	12	**27,7%**	**30,6%**	**17,9%**
Sciences économiques et sociales	2 208	1 001	25	240	183	4	**10,9%**	**18,3%**	**16,0%**
Histoire-Géographie	8 049	5 481	103	1 078	809	13	**13,4%**	**14,8%**	**12,6%**
Allemand	1 365	885	19	224	138	2	**16,4%**	**15,6%**	**10,5%**
Anglais	5 938	3 908	75	1 049	793	16	**17,7%**	**20,3%**	**21,3%**
Espagnol	2 633	1 739	38	424	314	4	**16,1%**	**18,1%**	**10,5%**
Mathématiques	6 581	3 336	75	1 618	1 068	34	**24,6%**	**32,0%**	**45,3%**
Physique et Chimie	5 016	2 266	69	1 058	628	29	**21,1%**	**27,7%**	**42,0%**
Sciences de la vie et de la terre	2 080	802	30	330	239	4	**15,9%**	**29,8%**	**13,3%**
Documentation	2 370	1 264	43	200	159	2	**8,4%**	**12,6%**	**4,7%**
Conseiller principal d'éducation	**7 691**	**1 210**	**22**	**400**	**199**	**2**	**5,2%**	**16,4%**	**9,1%**
CAPET									
Génie mécanique									
option construction	506		15	191		8	**37,7%**		**53,3%**
option productique	235	146	12	99	92	7	**42,1%**	**63,0%**	**58,3%**
Génie électrique									
option électronique et automatique	675		14	150		5	**22,2%**		**35,7%**
option électrotechnique et énergie	392	222	9	147	117	5	**37,5%**	**52,7%**	**55,6%**
Technologie									
option construction mécanique	260	406	16	217	370	15	**83,5%**	**91,1%**	**93,8%**
option construction électrique	216		6	115		5	**53,2%**		**83,3%**
Economie-Gestion									
option éco. et gestion administrative	770	1770	7	145	389	1	**18,8%**	**22,0%**	**14,3%**
option éco. et gestion comptable	2 378		24	300		7	**12,6%**		**29,2%**
option éco. et gestion commerciale	1 239		13	192		3	**15,5%**		**23,1%**
CAPLP2									
Lettres/Histoire	2 342	446	51	434	158	16	**18,5%**	**35,4%**	**31,4%**

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de l'académie de Besançon

IV - LA POLITIQUE CULTURELLE

L'importance accordée à la culture, que ce soit en tant qu'élément de la formation, en tant que vecteur de socialisation, ou encore comme moyen d'épanouissement personnel, est revendiquée par l'IUFM de Franche-Comté comme l'un de ses choix stratégiques essentiels. Dès le plan de formation 1992-1994, l'intérêt et le rôle des activités culturelles étaient affirmés. La mise en place des semaines culturelles, très appréciée par la commission ministérielle chargée d'expertiser, en 1995, les projets d'établissement des IUFM, va confirmer et renforcer cette orientation désormais constitutive de l'identité de l'établissement. La politique culturelle de l'IUFM s'appuie aussi sur les ateliers clubs et l'espace culturel "le Gymnase".

1 - LES SEMAINES CULTURELLES. Conçues pour favoriser la découverte et l'ouverture culturelle, les semaines culturelles, qui font partie de la formation générale, sont obligatoires pour l'ensemble des professeurs stagiaires : elles rassemblent ainsi PLC et PE ; en cela, elles tiennent lieu de formation commune ; les autres éléments de la formation générale sont spécifiques ou aux PE ou aux PLC. Leur visée essentielle est de favoriser la socialisation, une certaine prise de distance par rapport à la discipline, et surtout le développement de la personnalité. Il y a là une option pédagogique forte.

Cette formation, constituée de deux modules de 24 heures, est répartie sur deux semaines, l'une en novembre et l'autre en mars. Tous les aspects de la culture sont envisagés : arts, sciences, société, activités de pleine nature... L'ensemble, varié, s'organise autour de conférences ou de déplacements.

Les thèmes sont proposés et conduits par des responsables qui font appel à de nombreux intervenants (73 en 1996). Les propositions changent au fil du temps, ce qui assure la diversité des thématiques et des intervenants (153 thèmes différents ont été proposés en cinq ans, 30 thèmes nouveaux sont proposés chaque année). Cependant, il n'est pas toujours possible de donner satisfaction aux stagiaires qui doivent choisir six thèmes pour chaque semaine et par ordre de préférence.

Conclusion. Les semaines culturelles, qui font désormais partie intégrante de la formation dans l'esprit des étudiants et des enseignants de l'IUFM, sont plébiscitées par les stagiaires et il convient d'accorder le plus grand intérêt à cette initiative originale de l'IUFM de Besançon. Ce type d'expérience revêt un caractère formateur indiscutable.

2 - LES AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES. Une autre initiative originale de l'IUFM de Besançon concerne les activités culturelles organisées dans le cadre du Gymnase. Il s'agit d'une vaste salle d'exposition aménagée, sur le site de Besançon Fort-Griffon, dans l'ancien gymnase. La programmation se fait autour de deux grands axes : les arts (arts plastiques, musique, écriture), ainsi que la culture scientifique et l'environnement. Les diverses manifestations (en général 8 par an) donnent lieu à des activités très diverses : expositions, concerts, conférences... Tout ceci fait du Gymnase un lieu de rayonnement culturel qui mobilise une assistance nombreuse, notamment les scolaires : en effet, des activités pédagogiques sont organisées à leur intention, à partir de la programmation et avec le concours des stagiaires, ce qui fait aussi du Gymnase un lieu de formation. En 1997-1998, 40 stagiaires ont travaillé avec des classes et quelques-unes de ces activités ont donné lieu à un mémoire professionnel. Cette démarche paraît particulièrement pertinente.

Les ateliers-clubs, destinés aux étudiants, fonctionnent sur les quatre sites (11 sont proposés à Besançon, 8 à Lons-le-Saulnier, 7 à Vesoul, 7 à Belfort). La mise en place de ces clubs, qui s'est faite dans le cadre de l'association culturelle et sportive, a rencontré un succès certain : 600 étudiants environ les fréquentent régulièrement. Les ateliers fonctionnent grâce à des enseignants de l'IUFM et des formateurs associés volontaires.

Conclusion. L'ensemble du dispositif témoigne d'une véritable politique culturelle à l'IUFM de Besançon. On ne saurait que l'encourager à poursuivre dans cette voie.

V - LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION

1 - LA DOCUMENTATION. L'IUFM a mis en place un centre de ressources documentaires unique, service rattaché directement à la direction et constitué en collèges disciplinaires : on a voulu ainsi favoriser à la fois une gestion cohérente de la politique d'achat et la satisfaction des besoins documentaires des disciplines. Ce centre de ressources, conçu comme un outil au service des étudiants et des formateurs, met en oeuvre la politique documentaire, gère le système d'information organisé autour de supports variés, diffuse l'information pédagogique. En outre, celui-ci coopère avec les centres départementaux de documentation pédagogique (CDDP) pour mettre en place des médiathèques communes. Le centre de ressources contribue aussi à la formation des usagers (méthodologie de la recherche documentaire, connaissance des sources d'information et des supports...). Mais on peut regretter le caractère optionnel de la formation documentaire.

Le Centre de ressources assure la coordination des centres de ressources locaux, issus des CDI des anciennes Écoles normales, implantés sur les quatre sites. À Belfort, le centre de ressources local a fusionné avec la médiathèque du CDDP en 1994 dans un souci d'élargir l'offre documentaire à destination des futurs enseignants comme des enseignants en formation continue. La démarche suivie est la même à Vesoul et à Lons-le-Saunier où les centres de ressources locaux s'apprêtent à intégrer les médiathèques des CDDP. En revanche, les deux centres documentaires bisontins n'ont pas encore bénéficié d'un tel rapprochement. L'un a une vocation de bibliothèque disciplinaire et gère aussi une bibliothèque "patrimoine" sur l'histoire de l'éducation, l'autre comprend un fonds professionnel et un fonds encyclopédique destiné à répondre aux besoins des préparations aux concours. Mais la mise en réseau, qui permettra l'échange d'informations bibliographiques et l'accès des usagers à l'ensemble, est encore à l'état de projet. Par ailleurs, la surface totale disponible est jugée actuellement insuffisante par l'ensemble des utilisateurs.

Répartition des fonds documentaires et des inscrits en 1996 :

	Volumes	Périodiques	Inscrits
Besançon Fort-Griffon	5 000	1	135
Besançon Montjoux	18 350	83	651
Belfort	3 525	49	182
Lons	9 039	95	219
Vesoul	12 500	65	127

Les collections ont été réparties en fonction de l'implantation des formations, le transfert d'une formation sur un site entraînant celui des collections qui lui sont liées.

L'équipe du Centre de ressources comprend onze personnes dont quatre documentalistes certifiés, deux institutrices remplissant des fonctions de documentaliste, un agent administratif et un attaché d'administration. Le budget du Centre se monte à 92 100 F. Une politique commune d'achat a été mise en place pour le matériel, les ouvrages, le multimédia et les abonnements. Les acquisitions disciplinaires sont faites sous la responsabilité du coordonnateur disciplinaire mais elles sont intégrées au fonds du Centre de ressources.

Conclusion. La politique documentaire de l'IUFM de Besançon a été envisagée avec sérieux et compétence ; on retrouve là l'une des originalités de l'établissement : ce souci de répartition sur le territoire. Néanmoins, la viabilité de la formule (éclatement des fonds documentaires par site de formation) dépend beaucoup de la mise en œuvre d'un réseau reliant les centres de ressources locaux : c'est une priorité à la réalisation de laquelle l'IUFM devra s'attacher tout particulièrement. La politique partenariale avec les CDDP ne peut que conforter cette orientation en

contribuant à faire des sites de véritables pôles de documentation et de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte, on regrettera la situation de blocage qui prévaut à Besançon et qui hypothèque la construction d'un ensemble académique, potentiellement intéressant. Il faut en espérer un règlement rapide. Si le partenariat est très souhaitable avec les CDDP, il ne l'est pas moins avec le Service commun de documentation de l'université. En effet, on ne comprendrait pas que celle-ci se tienne - ou soit tenue - à l'écart.

2 - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le développement des technologies de l'information et de la communication est une priorité de l'IUFM de Besançon qui a désigné un chargé de mission pour s'occuper de ce dossier. On notera que le responsable des TIC appartient à l'équipe de direction. Ceci se traduit par un projet ambitieux pour les années à venir sur la base d'un équipement et de ressources humaines déjà conséquents.

Le dispositif matériel et humain. L'équipe actuelle est composée de six personnes en poste à l'IUFM et d'un emploi à temps partiel. Ce personnel assure les enseignements de technologie de l'information et de la communication prévus dans les filières PE et PLC, mais sont des personnes-ressources pour tous les usagers de l'IUFM. Des lieux-ressources existent pour tous les stagiaires et étudiants qui ont un accès possible au matériel informatique. La répartition des personnels sur les sites est la suivante : deux enseignants du premier degré à Vesoul ; deux enseignants sur le site de Besançon-Montjoux ; deux enseignants, dont un mis à disposition par l'inspection académique, à Lons-le-Saunier. L'équipe, qui se réunit assez souvent, exploite au mieux les compétences existantes (en particulier en matière d'audiovisuel, d'informatique et de maintenance). La gestion est centralisée, le budget, global pour l'ensemble de l'IUFM, comporte une partie pédagogie et une partie gestion, mais les sites disposent d'un petit budget propre pour le fonctionnement. On notera enfin que la mise en place d'Internet est en cours sur tous les sites.

Les relations avec la formation. Si l'IUFM a su mettre à la disposition de tous matériels et personnes-ressources, des interrogations plus fondamentales demeurent sur la place des TIC dans la formation générale et dans les formations disciplinaires. Les interlocuteurs rencontrés s'interrogent sur la portée et l'impact de leur action. Les formations à l'informatique, qui sont jugées trop ponctuelles ou trop limitées en volume horaire, ne permettent finalement pas de faire en sorte que tous les élèves sortant de l'IUFM soient réellement informés et "dégrossis" en informatique. "*On peut très bien sortir de l'IUFM sans avoir touché à un ordinateur"* disent certains étudiants. En fait, à cette étape, les ressources existent pour intéresser et faire travailler quelques étudiants motivés, mais cela ne concerne encore qu'une infime minorité. Les autres doivent se contenter de modules optionnels ou d'un contact lors des semaines culturelles. L'ensemble de l'équipe souhaite que ces modules puissent être renforcés, voire rendus obligatoires. C'est une attente d'autant plus légitime que le développement des TIC à l'IUFM de Besançon paraît en bonne voie pour assurer assez rapidement une formation de base à tous les stagiaires et une formation complémentaire de qualité à une partie croissante d'entre eux.

Les relations avec les disciplines. L'utilisation des TIC est très variable selon les disciplines. Le développement des coopérations dans ce domaine dépend largement de la réflexion menée dans chaque discipline et des utilisations disciplinaires de l'informatique qui sont disponibles. Ce qui semble particulièrement innovant et réussi, c'est le rapprochement avec la documentation, les centres documentaires et la filière Documentation. Une école d'été a été organisée en juillet 1998 par l'IUFM de Franche-Comté sur le thème "Nouveaux modes d'accès à l'information et construction du savoir", ce qui témoigne d'une réelle collaboration entre TIC et documentation. Ce rapprochement, naturel avec une filière dont l'un des objets d'étude est précisément l'information et la communication, pourrait être exemplaire pour les autres disciplines.

La formation des personnels. L'IUFM soutient la formation des enseignants TIC, en particulier par le financement de participations à des colloques. Les formations à destination des enseignants sont organisées à la demande et dans chaque site avec la personne-ressource. Le personnel administratif, qui ne bénéficie pas encore d'autre formation que les stages de bureautique du CAFA, est demandeur de formations à l'application PROTHÉE ainsi qu'à l'utilisation du courrier électronique et d'Internet.

Conclusion. L'IUFM de Besançon, qui a fait du développement des technologies de l'information et de la communication l'une de ses priorités, a conçu un projet ambitieux. Cela étant, ses promoteurs ont pris la mesure de ce qui reste encore à faire pour que ces nouvelles technologies soient pleinement intégrées à la formation des futurs enseignants. Cet objectif pourrait se concrétiser à travers une initiation obligatoire aux TIC dans le cadre des formations et une liaison plus systématique entre TIC et contenus disciplinaires.

VI - LA VIE DE L'ÉTUDIANT

L'Association culturelle et sportive de l'IUFM, qui s'est substituée à l'ensemble des associations des Écoles normales, gère l'ensemble des ateliers-clubs (cf. supra) et les cafétérias des quatre sites. C'est aussi un relais culturel et sportif grâce aux relations entretenues avec les organismes régionaux et les autres IUFM. L'association a également pour mission d'aider les étudiants à réaliser leurs projets collectifs (voyages, conférences). Elle a en outre un rôle social à l'égard des étudiants de première année en difficulté, mais elle intervient rarement (six fois en 1997-1998).

La participation des étudiants et des stagiaires à la vie de l'établissement demeure modeste et peu active, notamment dans le cadre des conseils. En revanche, l'institution des délégués fonctionne bien et chaque section désigne spontanément son représentant, qui est le correspondant actif et efficace des enseignants et de l'administration.

L'IUFM s'efforce de faciliter la vie associative et syndicale en créant des plages horaires réservées aux organisations syndicales et en favorisant, voire en suscitant, des permanences de mutuelles et d'associations post et péri-éducatives. Néanmoins, il n'existe pas d'association des anciens élèves, en dépit des incitations de l'IUFM qui considère qu'il pourrait en tirer le meilleur parti en termes d'évaluation différée de la formation. À défaut, un responsable du suivi des anciens élèves a été désigné à la rentrée de 1997. Par ailleurs, l'IUFM procède chaque année à une étude des affectations des PLC2.

VII - LA RECHERCHE

La recherche dans l'IUFM est animée, depuis mai 1996, par un groupe de pilotage qui a créé un "pôle de recherche en éducation" IUFM-université. La recherche fait l'objet d'une attention nouvelle que les évolutions récentes peuvent expliquer : la mise en place d'un nouveau conseil scientifique et pédagogique à l'IUFM, la volonté de la vice-présidence du Conseil scientifique de l'université (lui-même renouvelé) de faciliter les interactions université-IUFM, la nomination à l'IUFM depuis la rentrée 1997 de nouveaux enseignants.

La responsabilité du pôle de recherche incombe à un professeur en sciences du langage, en poste à l'université. Par ailleurs, un chargé d'études auprès du directeur de l'IUFM en assure la coordination. Des personnes de statut différent ont participé aux travaux du groupe, parmi lesquels des enseignants-chercheurs de l'IUFM ou de l'université, mais aussi un représentant du rectorat (Mission innovation et valorisation des réussites). Le pôle dispose actuellement d'un budget de 75 000 F.

Un thème fédérateur des activités de recherche a été défini, *"Apprendre : estime de soi, représentation sociale et performances"*, qui concerne au moins trois champs disciplinaires de recherche : la didactique des disciplines, la psychologie du développement, la sociologie de l'éducation. Ce pôle de recherche s'est impliqué dans différentes actions : l'organisation de séminaires à partir de 1996-97 ; celle d'une journée d'information et de réflexion sur le thème *"Mettre en synergie tous les acteurs pour une recherche en éducation"* ; la participation à l'organisation du colloque de l'Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation (ADMEE) ; la réponse à un appel d'offres de recherche de l'INRP qui a donné lieu à une opération de recherche intitulée : *"Diversifier sans exclure. Réflexion et enquêtes sur l'avenir des collèges"*. Ces activités à dimension collective sont soutenues par des travaux de recherche individuels qui ont d'ailleurs abouti, le plus souvent, à des communications dans les séminaires cités, mais aussi dans d'autres cadres.

Plusieurs interlocuteurs ont fait mention de difficultés qui, pour la plupart, ne sont pas spécifiques à l'IUFM de Franche-Comté : le petit nombre d'enseignants-chercheurs, l'absence de formation doctorale permettant de diriger des thèses, l'absence d'équipe de recherche reconnue officiellement. Cependant, il est intéressant de noter que les enseignants eux-mêmes suggèrent des solutions :

- promouvoir le recrutement d'autres enseignants-chercheurs, en affichant la nécessité de participer à la recherche en éducation ;
- obtenir de meilleurs moyens de fonctionnement, par exemple un équipement bureautique ;
- développer la circulation d'informations sur les recherches en cours ;
- mettre en place une commission Recherche, issue du CSP de l'IUFM ;
- poursuivre et développer les collaborations avec l'université et avec l'INRP, sans abandonner pour autant d'autres collaborations existantes (avec les universités de Dijon, Reims, Nancy, Paris V) ;
- lier les activités de recherche aux actions de formation de formateurs et, en même temps, impliquer plus fortement les enseignants de l'IUFM qui n'ont pas le statut d'enseignant-chercheur ;
- permettre aux enseignants-chercheurs de participer à des formations telles que celles des PE, où ils n'interviennent pas actuellement.

Les activités de recherche à l'IUFM sont susceptibles d'être développées de manière significative, sur la base de ce qui est déjà mis en place, mais surtout en développant plus fortement des aspects encore faibles. Les collaborations avec l'université, qui existent pour certaines opérations, comme les recherches en STAPS, sont plus rares dans d'autres secteurs ; par ailleurs, les recherches à dimension pédagogique menées à l'université ne sont pas, ou mal, connues de l'IUFM : il existe, par exemple, des recherches sur la didactique en histoire, qui donnent lieu à la production d'outils de valorisation à destination du second degré, mais sans collaboration avec l'IUFM. Ceci renforce la nécessité de procéder à un recensement des recherches en éducation, ou qui touchent à l'éducation, aussi bien dans l'IUFM qu'à l'université, et d'en faire la plus large diffusion, au moins dans les deux institutions. Sur cette base, on pourrait mettre en place des réseaux permettant de fonctionner dans le cadre de programmes communs. Dans cette perspective, on peut suggérer aussi que les relations internationales de l'IUFM mettent plus nettement en avant les coopérations dans le domaine de la recherche.

La liaison entre la recherche et la formation est l'autre versant indispensable du développement de la recherche : il conviendrait que les enseignants-chercheurs s'impliquent dans la formation des PE et que l'ensemble des formateurs participe, soit à des opérations de recherche, soit aux séminaires qui, d'ailleurs, ne recueillent pas toujours un public suffisamment nombreux.

Sur le plan institutionnel, on peut considérer que la mise en place d'une commission Recherche, issue du CSP et en liaison avec le Conseil scientifique de l'université, serait de nature à conforter l'activité de recherche.

VIII - LA FORMATION DES FORMATEURS

Le projet d'établissement faisait mention de deux propositions complémentaires :

- le constat d'une *"politique encore très insuffisante de formation de formateurs"*, qui était considérée comme en grande partie responsable de deux autres points faibles : la séparation entre le secteur du premier degré et celui du second degré ; l'absence de fidélisation des formateurs de terrain, particulièrement des conseillers pédagogiques du second degré ;
- l'affirmation, parmi les priorités générales de l'établissement, de la mise en œuvre d'une *"politique volontariste de formation de formateurs"* et la définition détaillée - et assez ambitieuse - des actions de formation destinées à telle ou telle catégorie de personnel.

Cette politique volontariste a-t-elle pu se développer et selon quelles modalités ?

Chaque enseignant de l'IUFM peut participer aux formations de son choix qui sont organisées par des organismes extérieurs à l'IUFM. Les frais inhérents à ce type de formation sont imputés sur le budget de chaque collège disciplinaire. La formation des conseillers pédagogiques d'accueil et des conseillers pédagogiques formateurs aurait dû bénéficier de la collaboration avec la MAFPEN. Les relations difficiles avec cette dernière ont rendu inopérantes les dispositions du plan académique de formation 1995-1996. L'IUFM n'a pu, sous sa responsabilité propre, mettre en place qu'une formation encore limitée aux conseillers pédagogiques de langues vivantes, de lettres et de mathématiques. L'extension à l'ensemble des disciplines serait souhaitable.

On notera d'autres collaborations, à la fois intéressantes et susceptibles de prolongements :

- la participation au pôle Grand Est, qui inclut les IUFM de Nancy, Strasbourg, Reims, Dijon, et même Amiens. Chaque année est organisée une école d'été qui regroupe en moyenne entre 100 et 150 formateurs des six IUFM ;
- la collaboration avec l'IUFM de Dijon, qui permet des invitations réciproques à des séminaires sur des thèmes disciplinaires ou interdisciplinaires.

Les projets pour 1998-1999 concernent des actions de formation disciplinaires à raison d'une journée par discipline et une action orientée vers "l'écriture professionnelle" pour les personnels de l'IUFM (dans la perspective de la publication de documents ou de mémoires de stagiaires).

Conclusion. La politique de formation de formateurs annoncée s'est heurtée à des difficultés de réalisation dont la principale revient aux relations difficiles avec la MAFPEN. Cette situation, très préjudiciable aux personnels, devrait être profondément modifiée avec la restructuration en cours des MAFPEN. Par ailleurs, le développement de la recherche à l'IUFM, en liaison avec l'université et l'INRP par exemple, pourrait avoir des effets sur la formation des formateurs.

IX - LA FORMATION CONTINUE

1 - LA FORMATION CONTINUE DU PREMIER DEGRÉ. Les inspecteurs d'académie, responsables de la formation continue dans leurs départements, pilotent l'élaboration et la mise en œuvre des plans départementaux de formation (PDF). L'IUFM, qui participe activement aux différents conseils de formation, est pleinement associé à la conception et à la réalisation des PDF. La désignation par l'IUFM d'un chargé de mission pour la formation continue et le choix fait par chaque département de confier à un coordonnateur (IMF ou conseiller pédagogique) les tâches de conception des PDF permettent à la fois de mieux prendre en compte les attentes des enseignants et de faciliter la collaboration des équipes de formateurs. Les échanges existant entre ces différents coordonnateurs et le chargé de mission de l'IUFM ne peuvent que contribuer à renforcer la cohérence d'ensemble.

2 - L'ÉLABORATION DES PLANS DÉPARTEMENTAUX DE FORMATION. Des enquêtes permettent d'identifier les attentes et les demandes des enseignants. La prise en compte des résultats de ces enquêtes, l'analyse des besoins effectuée à partir des constats des équipes de circonscription et des formateurs, les priorités retenues aux différents niveaux (national, académique et départemental) déterminent les axes essentiels de la politique de formation que les inspecteurs d'académie proposent aux conseils de formation.

À ce stade, dans chaque département, des commissions mixtes composées de représentants de l'IUFM (professeurs et, dans une moindre mesure, IMF choisis en fonction des thèmes retenus) et des représentants de l'IA (IEN, conseillers pédagogiques) élaborent des propositions de formation. L'initiative de l'IA de Belfort mérite là d'être mentionnée : la transmission, dans les écoles et aux formateurs, d'un bulletin d'information exposant la démarche et les thèmes retenus et proposant aux enseignants de formuler leurs souhaits en matière de thèmes de formation et aux formateurs d'élaborer des projets de formation.

Les propositions conçues par les formateurs sont soumises en février aux conseils de formation qui effectuent des choix en fonction des priorités définies et des possibilités en matière de remplacement. Les projets retenus font alors l'objet d'un travail de mise au point par les responsables et les équipes de formateurs (définition des objectifs, des contenus, des démarches, des productions attendues, des lieux de stage, du public...).

Dans le Doubs, département dans lequel il n'existe pas jusqu'alors de "commission mixte", les propositions élaborées par les formateurs IUFM ou par les IEN sont examinées par une commission permanente, émanation du Conseil de formation, qui suggère des ajustements pouvant conduire à la fusion de certains projets de stage, propose des choix en matière de projets de stage et de responsables de stage. De ce fait, à Besançon, les formateurs IUFM ont parfois l'impression d'être considérés comme des "prestataires de service", ce qui n'est pas le cas dans les autres départements.

En résumé, on peut considérer que les démarches engagées par l'IUFM et les départements en vue d'élaborer des plans de formation sont cohérentes et devraient, à terme, renforcer la collaboration des équipes de formateurs ; le fait de confier à l'IUFM la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la formation continue devrait permettre une meilleure articulation entre la formation initiale et la formation continue. On devrait ainsi pouvoir prendre en compte, dans la formation continue, le travail réalisé en formation initiale au plan des didactiques (analyse des travaux d'élèves, analyse de pratiques dans le cadre des ateliers et des mémoires). Parallèlement devraient être renforcées les possibilités de démarches de recherche-action sur lesquelles pourraient s'appuyer les différentes formations (initiale, continue, formation de formateurs).

3 - LES CONTENUS DE FORMATION. La maîtrise de la langue demeure une priorité forte (environ un tiers des formations), mais les activités scientifiques connaissent une progression sensible : dans ce domaine, on notera tout particulièrement l'implication des professeurs de biologie et de physique qui assurent la responsabilité et l'encadrement de la plupart des stages en liaison avec les maîtres formateurs. La formation aux langues vivantes connaît également un attrait croissant, et ce dans la perspective des nouvelles directives ministérielles. L'IUFM a fait ici le choix judicieux de faciliter les formations de personnes-relais. Les demandes et les besoins sont cependant tels que son potentiel de formateurs ne saurait suffire et les départements font, de ce fait, appel à d'autres ressources : formateurs du CLA (Centre de linguistique appliquée), ou professeurs de langues du second degré et locuteurs natifs pour l'Inspection académique de Belfort. Aux différentes formations disciplinaires s'ajoutent des stages centrés sur les relations école-environnement (enseigner en zone sensible, contrats de réussite en ZEP, l'aide aux élèves en difficulté en zone rurale) et sur les thèmes se rapportant à l'éducation à la citoyenneté.

Seules, deux actions d'aide à la prise de fonction sont prévues : l'une, à Montbéliard, s'adresse à un public qui n'est d'ailleurs pas exclusivement composé de sortants d'IUFM (puisqu'il s'adresse aux maîtres débutants en ZEP) ; l'autre, prévue sur le site de Belfort, concerne tous les sortants de ce site. Ce sont là deux initiatives heureuses qui permettent aux débutants d'analyser les difficultés qu'ils rencontrent, de rechercher des solutions, d'échanger, et d'être ainsi mieux à même de réinvestir les acquis de leur formation.

4 - LES FORMATEURS ET LES RESPONSABLES DE STAGE. La participation des formateurs de l'IUFM demeure relativement importante puisque les professeurs d'IUFM assurent l'encadrement des formations longues (stages de 2 ou 4 semaines correspondant aux stages en responsabilité des PE2). Globalement, les professeurs d'IUFM participent (le plus souvent en équipe avec les IEN et des conseillers pédagogiques) à 55% des stages et assurent la responsabilité pédagogique d'environ 30% des stages. Le nombre d'interventions d'IMF demeure relativement faible. Il s'agit le plus souvent d'IMF associés à l'équipe de formateurs par le PIUFM pour témoigner d'un travail engagé dans la classe en liaison avec la formation initiale. Quelques universitaires participent également à la formation continue, le plus souvent pour des interventions dans le domaine de l'AIS.

5 - LA FORMATION CONTINUE DU SECOND DEGRÉ (cf. relations avec la MAFPEN)**.**

LA FORMATION AU CAPET DE TECHNOLOGIE

La formation des stagiaires PLC1 et PLC2 en technologie se fait sur le site de Belfort. Créée en 1993, elle a offert tout d'abord deux options du concours, puis la troisième depuis la rentrée 1997. La demande est de plus en plus forte pour ce CAPET puisqu'elle est passée d'environ 15 demandes par option en 1993 à une quarantaine en 1997. Le nombre des candidats admis en première année n'a en revanche pas évolué, soit environ 12 pour les options A et B et 17 pour l'option C. Les résultats, excellents jusqu'à 1996, ont subi une chute de 50% en 1997. Cette baisse du taux de succès ne semble pas être liée à une cause interne puisque la formation, comme on le verra plus loin, est de même nature et faite par les mêmes enseignants ; en revanche, l'augmentation du nombre de candidats tant au niveau national que local peut expliquer ce phénomène.

L'organisation de la formation. Compte tenu du faible nombre d'enseignants en poste à l'IUFM en technologie (un maître de conférences en électronique et un professeur certifié en technologie), la majorité des enseignements est réalisée par des intervenants extérieurs. La formation, créée et coordonnée initialement par un enseignant en poste à l'IUFM, est actuellement sous la responsabilité de deux personnes extérieures, un professeur de collège et un professeur de lycée.

ANNEXES

Cette formation se caractérise, en outre, par une forte secondarisation (un seul intervenant de statut universitaire, ce qui correspond à 5% du total des heures de formation). Il faut rappeler que la technologie, discipline d'enseignement général au collège, n'a pas de correspondant à l'université. Cette organisation permet une forte cohérence autour de la discipline "Technologie collège" ; les cours complémentaires disciplinaires (électricité, électronique, mécanique, économie et gestion, automatique, productique) sont réalisés par des professeurs de lycée (en classes post-bac). Tout ce qui concerne la formation à la discipline Technologie collège est assuré par des enseignants de collège. Ceci assure une unité forte autour de la discipline dans une formation qui, avec trois options et donc trois origines très différentes des stagiaires (mécanique, électronique, économie-gestion), a besoin d'un recentrage et d'une cohérence forte.

La formation se déroule sur le site de l'IUFM à Belfort pour les cours théoriques, mais l'IUFM n'est pas équipé pour les travaux pratiques qui se font dans les lycées de la ville. Un minimum d'équipement est cependant disponible dans les locaux mêmes de l'IUFM (un oscilloscope et un générateur basse fréquence), mais ce matériel ne semble pas donner satisfaction aux étudiants. On peut se poser la question de l'adaptation du matériel existant dans les lycées pour les problèmes de technologie collège. Par ailleurs, on utilise la salle de technologie de collèges bien équipés dans le voisinage de Belfort. Les locaux de Belfort sont bien rénovés mais trop exigus.

Les relations avec les établissements universitaires. La question de l'"universitarisation" de cette formation reste posée, y compris par le directeur de l'IUFM lui-même, qui a cherché des solutions avec les différents établissements universitaires technologiques de Belfort. L'implantation des formations technologiques à Belfort correspond au fait que la ville a des potentialités universitaires fortes en technologie que n'ont pas les autres sites de l'IUFM. Trois structures universitaires se disputent le territoire : l'université de Franche-Comté avec l'UFR STGI (Sciences, techniques et gestion de l'industrie) et l'IUT (Institut universitaire de technologie), l'IPSé (Institut polytechnique de Sevenans) et l'ENIB (École nationale d'ingénieurs de Belfort). Exeptée l'UFR STGI, toutes ces entités universitaires

sont déjà fortement orientées vers des formations professionalisantes. Dans ce contexte, l'IUFM complète ces orientations professionnelles en proposant des débouchés vers l'enseignement.

Les collaborations et les relations avec les autres établissements ont été envisagées selon deux axes. Tout d'abord, celui du recrutement des étudiants en première année : on recrute majoritairement des licenciés de l'UFR STGI qui assure, entre autres formations, une licence Physique-applications (ouverte en 98 avec 25 étudiants), une licence Ingénierie électrique (59 étudiants), une licence Génie des procédés (38 étudiants), une licence AES (102 étudiants) ; ces licences correspondent à celles requises pour l'entrée dans au moins deux des options du CAPET Technologie (B, C). La création de la licence AES correspond également à l'ouverture de la préparation de l'option C à l'IUFM. L'option A recrute souvent des ingénieurs en reconversion sortant de l'ENI. Les relations avec l'UFR STGI devraient faciliter une association de l'IUFM aux enseignements de DEUG et de licence dispensés dans le cadre des modules de préprofessionnalisation. Le souhait en est d'ailleurs exprimé par les responsables de l'IUFM.

Le deuxième axe concerne l'amélioration de la participation des universitaires à la formation au sein de l'IUFM. Mais, si on peut trouver en génie électrique des spécialistes à l'université qui pourraient prendre effectivement en charge la coordination de la formation, on ne peut envisager les collaborations en technologie que sous l'angle de formations disciplinaires complémentaires.

Une formation à mettre en prise directe avec les pratiques socio-techniques. Il s'agit d'une formation qui doit être en prise sur les pratiques sociales techniques extérieures à l'école. Le stage en entreprise (trois semaines en première année et trois semaines en deuxième année) a deux objectifs : un objectif de culture scientifique et technique pour le premier stage et un objectif d'apprentissage des transpositions des réalités professionnelles dans l'enseignement pour le second. L'évaluation est faite sur la base d'un poster et d'un rapport. Peut-être serait-il plus intéressant et réaliste de davantage focaliser ces stages sur l'observation de l'entreprise ? Les difficultés proviennent essentiellement de l'inexistence d'un réseau d'entreprises organisé par l'IUFM, les stagiaires devant se débrouiller seuls pour la recherche de ce stage.

LA FORMATION AU CAPET DE GÉNIE ÉLECTRIQUE

La préparation au CAPET Génie électrique, option Électronique, a été ouverte en septembre 1993 et l'option Électrotechnique en septembre 1994. Depuis cette date, les résultats ont baissé régulièrement, passant d'environ 70% de réussite à 50% en électronique. En électrotechnique, la réussite (70%) des deux premières années a été suivie, en 1997, de l'échec des cinq candidats présentés. Les raisons de cet échec sont bien analysées dans le rapport d'évaluation interne. Il semble que cet échec soit lié à un mauvais recrutement imputable à une chute des effectifs en électrotechnique, chute qui affecte d'ailleurs l'ensemble du territoire national ; ceci se manifeste non seulement en licence, mais aussi dans les IUT. Par ailleurs, les meilleurs étudiants s'orientent vers le CAPET de Technologie qui est considéré comme plus facile et qui offre des chances plus grandes d'affectation en Franche-Comté.

L'organisation de la formation. Dans les deux options, environ 33% des enseignements sont réalisés par des enseignants du supérieur. La plupart des enseignements se déroulent dans les locaux du site de l'IUFM à Belfort, les travaux pratiques d'électrotechnique à l'UFR STGI (75%) et dans un lycée technique (25%), et ceux d'électronique à l'ENIB (École nationale d'ingénieurs de Belfort).

Il existe des tensions et des contestations internes fortes : la formation est pilotée de Besançon par une personne qui n'est pas spécialiste de la discipline ; en outre, la conception de cette formation, éclatée en un grand nombre de modules réalisés par des intervenants différents, semble poser problème. Le responsable du site de Belfort propose de revoir cette formation en s'appuyant davantage sur les universitaires disponibles à Belfort avec une coordination sur place afin d'assurer une cohésion et une cohérence accrues. La mise en place d'un collège disciplinaire regroupant les disciplines techniques qui serait responsable de la formation pourrait constituer un élément de résolution des tensions et des conflits qui sont apparus au sein de cette formation.

Les contenus de formation. En ce qui concerne les contenus de formation en génie électronique, il semblerait que la question de l'impact des outils de CAO sur les contenus à enseigner au lycée n'ait pas été considérée comme il conviendrait. L'analyse des commentaires relatifs à l'enseignement rénové de l'électronique en classe de technicien supérieur et en section Génie électronique des lycées permet de mettre en évidence que ce qui change fondamentalement dans les nouveaux référentiels, c'est l'introduction de l'ordinateur avec les outils "Viewlogic" comme poste de travail privilégié de l'élève. Le texte officiel précise que l'étude fonctionnelle et structurelle de l'objet technique s'appuie le plus souvent sur des activités de simulation et, en tant que de besoin, sur des activités expérimentales. C'est-à-dire que la logique qui est communément celle des enseignants, à savoir que ce qui ne peut pas être fait expérimentalement est traité en simulation, se trouve inversée. Cette rupture dans la pensée des enseignants reste probablement le plus gros obstacle à la mise en place effective de ces nouveaux référentiels. Elle pose également le problème de la formation initiale des enseignants, et surtout de leur formation professionnelle qui ne peut ignorer ces évolutions. Que ce soit pour le professeur ou pour l'élève, la question du niveau de savoir-faire exigible et nécessaire pour l'utilisation fructueuse des outils logiciels reste posée. La formation ne propose que 24 h de formation sur le logiciel "Viewlogic", ce qui est insuffisant pour que le maître puisse concevoir, organiser et mettre en œuvre toutes ces activités scolaires avec les élèves utilisant les logiciels fournis dans les établissements. Les questions de choix de modèles adaptés aux élèves dans les bibliothèques disponibles ainsi que le choix d'activités adaptées à ces nouveaux objets nécessitent de revoir en profondeur l'ensemble de la formation sur le plan technologique, mais aussi sur le plan didactique.

Ainsi, ce qui évolue du point de vue conceptuel et que la formation des enseignants doit tenter de suivre et de refléter, c'est le recours plus systématique et plus automatique aux modèles à travers l'usage de logiciels. Ces considérations ont des conséquences sur la formation des maîtres : l'articulation entre formation académique et formation professionnelle (logiciels, méthodes d'analyse des systèmes, modèles et langages aux différents niveaux d'analyse) doit être repensée.

Le lien avec les pratiques industrielles. C'est la pratique qui guide et oriente les choix des activités, des outils, des objets manipulés et des rôles sociaux à atteindre pour les techniciens et, en conséquence, qui oriente et organise la formation professionnelle des formateurs de techniciens. Ce qui est en jeu finalement, c'est l'adéquation des compétences visées par la formation aux compétences nouvelles souhaitées dans les entreprises, compte tenu de l'évolution des professions. Il est alors certain que la formation des maîtres est un facteur décisif dans l'évolution des transformations.

Par l'intermédiaire du logiciel "Viewlogic" s'est opéré un contact direct entre les pratiques socio-techniques de référence et les transformations des contenus scolaires de niveau 2 et 3.

Le choix d'un logiciel professionnel pour ces formations entraîne un lien fort entre modèles, objets et outils. Par ailleurs, ce choix établit une liaison directe entre les milieux de l'industrie et l'école avec un bouleversement radical de la discipline scolaire en mettant au centre des activités de l'élève, le dispositif informatique. Les objectifs de la formation doivent être repensés en fonction des bouleversements apportés par les outils d'IAO et CFAO, dans l'industrie. Les compétences visées pour les formations tentent de concilier une meilleure adaptation aux changements dans la profession, mais aussi une meilleure connaissance des nouvelles méthodes et des nouveaux outils qui s'y rapportent. Le stage industriel doit être l'occasion de repérer et de se familiariser avec ces bouleversements qui aujourd'hui touchent même les petites et moyennes entreprises.

Les relations avec les universités. Le recrutement d'un maître de conférences en électrotechnique de l'UFR STGI comme directeur d'étude à l'IUFM offre la double chance de nouer des relations stables et fortes avec l'université, et d'assurer un pilotage et une coordination belfortains de la formation en génie électrotechnique. Il semblerait que le responsable de l'IGE (Institut de génie énergétique) soit susceptible de s'engager et de s'investir dans ces formations, ce qui permettrait de conforter les relations avec l'UFR STGI dans les deux sections. Par ailleurs, il serait intéressant que l'IUFM puisse être associé à des formations universitaires, comme la licence de Génie électrique.

LA FORMATION DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

L'organisation pédagogique. Pilotée par deux universitaires, cette formation s'appuie sur une équipe pédagogique composée d'un professeur agrégé et de conseillers principaux d'éducation formateurs. Elle recourt également à des intervenants ponctuels. Les CPE formateurs, qui changent chaque année, effectuent un travail très lourd. L'équipe de pilotage, qui comprend un chef d'établissement, quatre conseillers principaux formateurs, deux délégués stagiaires par année et les deux formateurs universitaires conduit la réflexion sur les pratiques et s'efforce de fournir des outils, mais surtout pas de recette ; il semble toutefois que le fonctionnement de l'équipe de pilotage souffre de l'absence de disponibilité de ses membres. Les enseignements de première et deuxième années ont lieu à Besançon.

L'admission. Les étudiants, en majorité issus de l'académie de Franche-Comté, sont en augmentation très sensible (20 pour 140 candidats en 1993, 49 pour 192 candidats en 1997). Le recrutement s'effectue sur dossier et entretien. Les redoublants sont acceptés (10 en 1997) sous réserve d'une assiduité et d'un travail sérieux. Il est à noter que 8 des 45 étudiants présents à la rentrée 1997 ont abandonné après le premier stage.

La première année. Les enseignements sont définis en fonction des questions inscrites au programme du concours. La formation comprend : une formation spécifique théorique (150 heures), une préparation technique aux épreuves du concours (120 heures), une formation commune avec les autres PLC (28 heures), deux stages professionnels en établissement (en novembre et en janvier).

La formation spécifique théorique. Cette formation, assurée par des professeurs d'université sur le site de Montjoux (Besançon), comprend des enseignements consacrés à l'histoire du système éducatif (30 heures), à la philosophie de l'éducation (30 heures), à la psychologie de l'adolescent (30 heures), à la sociologie de l'éducation en France et à l'étranger (deux modules de 30 heures).

La préparation technique aux épreuves du concours. Prise en charge par les universitaires et les conseillers principaux d'éducation formateurs, celle-ci assure un entraînement à la dissertation, à la note de synthèse et à l'exposé oral. L'accent est mis sur les techniques et l'articulation entre les contenus de la formation universitaire de base, la formation théorique de l'année et les situations concrètes. La formation comprend 30 heures de technique et pratique de la dissertation, 30 heures de technique et pratique de la note de synthèse, 30 heures de technique de l'entretien et 30 heures de pratique de l'exposé oral : ce dernier enseignement se fait avec le concours des stagiaires de deuxième année qui font profiter leurs cadets de leur expérience toute neuve du concours. Par ailleurs, les étudiants passent trois concours blancs et doivent rendre deux rapports de stage.

La formation générale. Dispensée à l'ensemble des PLC, elle traite du rôle du CPE dans l'équipe éducative ; elle comporte aussi une initiation à l'informatique et à l'utilisation des ressources documentaires.

Les stages. La formation comprend deux stages de 50 heures chacun, effectués dans deux types d'établissement différents, en novembre et en mars. Pendant ces deux stages, les étudiants ont deux visites de suivi, la première par l'un des universitaire responsables, et l'autre par un conseiller d'éducation formateur. À l'issue de ces stages, les étudiants doivent faire un rapport qui servira de support à l'épreuve sur dossier en fin d'année.

Les résultats au concours

	Candidatures	Inscrits	Admissibles	Admis
1993-1994	140	20	3	3
1994-1995	145	23	2	2
1995-1996	186	26	12	5
1996-1997	204	35	13	7
1997-1998	192	49	15	6

La deuxième année. Celle-ci a pour finalité la formation professionnelle dans le cadre d'une alternance entre la formation "théorique" et les périodes de stage, la création d'une identité professionnelle et la définition du métier à travers des pratiques différentes.

La formation théorique. Réflexion à trois niveaux, la formation théorique doit permettre au stagiaire d'appréhender les problèmes généraux de l'éducation, ceux liés à la réalité sociale, économique et culturelle de l'établissement scolaire et de ses acteurs, ainsi que les difficultés d'ordre psychologique et de communication dans l'action éducative. Celle-ci comprend la formation générale commune aux PLC2 (cf. supra) et une formation théorique spécifique de 120 heures.

Assurée par les deux universitaires responsables, des chefs d'établissement et des conseillers principaux d'éducation formateurs, la formation théorique repose sur les interactions entre le vécu du stage et la réflexion (études de cas), ainsi que sur des apports théoriques.

Si les aspects "communication" sont traités, les analyses de pratique demeurent trop superficielles ; en outre, on traite à nouveau des thèmes déjà abordés en première année. La construction d'une culture commune est privilégiée, l'individualisation ne constitue pas une priorité. Néanmoins, chaque année, un tiers du contenu de cette formation est négocié par les stagiaires avec les six CPE formateurs et le responsable, ce qui permet, à défaut d'un parcours diversifié, une évolution de cette formation et une adaptation aux attentes des stagiaires.

Les CPE formateurs regrettent de manquer de temps pour rencontrer les stagiaires, et même pour les guider dans leur stage pratique. Les liens avec les formateurs de terrain gagneraient, selon eux, à être plus étroits et la formation plus ouverte aux évolutions rapides de la vie quotidienne scolaire (la violence, l'absentéisme, les "décrochages"...). Les deux modules les plus appréciés des stagiaires (gestion de la classe et relation école-famille) ont un caractère très pragmatique qui plaide dans ce sens.

On notera enfin que l'apport des stagiaires dans les établissements (mise en place de projets, actions de médiation...) est peu exploité, faute de liaison régulière entre les professionnels et les universitaires.

Les stages. Le stage en responsabilité se déroule toute l'année à raison de deux jours par semaine. Le suivi, très sérieux, comporte trois visites dont l'une par l'enseignant responsable et les deux autres par un conseiller principal d'éducation formateur, en novembre et en mars. Un rapport écrit est produit par chaque stagiaire. Le stage accompagné, qui dure deux semaines, se déroule dans des établissements de type différent de celui des établissements du stage en responsabilité. Il permet une prise de conscience globale du système éducatif et donne l'occasion d'un nouvel apport pédagogique par le second conseiller. Un rapport de stage écrit est également exigé. Les CPE2 effectuent aussi un stage en entreprise.

On peut regretter l'absence d'un cahier des charges du stage à l'intention des stagiaires, des conseillers d'établissement d'accueil et des conseillers pédagogiques. On regrettera aussi que la sélection des établissements-supports relève plus d'un choix administratif ou de convenance que d'une étude sérieuse des lieux formateurs (présence de conseillers pédagogiques en situation de vie scolaire particulièrement formatrice) : c'est pourtant l'élément fondamental d'acquisition d'une qualification professionnelle. Les stagiaires choisissent rarement les établissements difficiles et s'éloignent peu de Besançon, ce qui les prépare généralement mal à leur première affectation et aux problèmes qu'ils vont y rencontrer. En outre, pas plus que pour les PLC, il n'existe un réel réseau d'établissements qui s'investissent dans l'accueil des stagiaires et participent à une réflexion sur la formation.

Le mémoire professionnel. Élément très important de la formation, le mémoire professionnel est pleinement intégré dans le programme de formation des stagiaires ; sa préparation requiert plusieurs séances collectives d'encadrement, ainsi que des séances personnalisées avec des directeurs de mémoire. Ces mémoires, qui constituent un travail sérieux, sont mis à la disposition de l'ensemble des stagiaires.

Le rapport d'évaluation interne souligne cependant l'insuffisance du volume horaire consacré à l'encadrement et au suivi du mémoire et un manque de coordination entre le directeur du mémoire et le conseiller pédagogique. On peut regretter aussi la dimension trop universitaire de l'exercice.

Conclusion. L'IUFM de Franche-Comté offre aux futurs conseillers principaux d'éducation une formation de qualité qui repose sur l'engagement très fort des deux universitaires responsables. Celles-ci ont su s'entourer d'intervenants très impliqués et très compétents, et assurent un suivi attentif des étudiants et stagiaires tout au long de ces deux années de formation. L'exigence de productions écrites régulières (devoirs, concours blancs, rapports de stage) témoigne de la qualité du suivi. On relèvera aussi tout l'intérêt d'associer les stagiaires de deuxième année à la formation de leurs cadets : cette participation, très appréciée des étudiants et des stagiaires, contribue à créer une culture commune. Il en est de même de la rencontre organisée, en fin d'année, entre les stagiaires et les sortants de l'année précédente.

Malgré ces atouts incontestables, la formation des CPE, que les étudiants et stagiaires s'accordent à considérer comme sérieuse, adaptée et efficace, recèle des faiblesses dont, pour certaines d'entre elles, les responsables semblent conscientes. Caractéristique frappante, mais répandue, la formation fonctionne dans un certain isolement au sein de l'IUFM et les stagiaires, notamment, ont tendance à cultiver cette insularité : leur réaction négative à l'égard de la formation générale commune à l'ensemble des formations du second degré est, à cet égard, significative. Il est pourtant nécessaire que la formation s'ouvre sur les autres filières en développant des collaborations et en provoquant des occasions de rencontre : il ne faut pas perdre de vue que les conseillers principaux d'éducation auront à travailler avec des enseignants.

Les liens avec le terrain ne sont sans doute pas aussi étroits que l'on pourrait le souhaiter et la coordination entre formateurs de l'IUFM et formateurs de terrain est insuffisante. Il en résulte que les grands problèmes actuels de vie scolaire sont traités de façon plus universitaire que pragmatique, alors que la préparation à l'exercice du métier requiert une prise en compte des évolutions d'un monde scolaire en mutation rapide. Une collaboration active et la constitution d'un réseau d'établissements d'accueil plus diversifiés permettrait de créer une dynamique de recherche pédagogique et des terrains d'expérience profitables aux stagiaires comme aux élèves. La stabilisation de l'équipe des conseillers d'éducation formateurs est un autre objectif vers lequel devront tendre les responsables de la filière : le "turnover" trop important des CPE formateurs est préjudiciable à la formation.

La création et le développement de l'IUFM de l'académie de Besançon sont intervenus dans un climat peu favorable. Dès lors, pour assurer son existence et apparaître comme l'un des acteurs à part entière de la communauté universitaire franc-comtoise, l'établissement s'est appuyé sur des choix identitaires et politiques originaux. On retiendra tout particulièrement :

- l'affirmation de sa présence sur le territoire académique, conjuguée avec un pouvoir central fort ;
- la maîtrise de l'organisation des formations de première année de PLC ;
- l'importance conférée à la culture.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'INSTITUTION ET SON GOUVERNEMENT

On soulignera en premier lieu la qualité du rapport d'évaluation interne, sa lucidité et son absence de complaisance, mérites encore trop rares pour ne pas être mis en exergue et qui témoignent de l'évidente capacité de l'institut à maîtriser son devenir.

Il convient ensuite de faire les observations et recommandations suivantes :

Pour prévenir toute tentative de retour en arrière et de reconstitution implicite des Écoles normales, l'IUFM a choisi de centraliser l'essentiel de ses activités au siège bisontin et de ne pas conférer d'existence institutionnelle à ses implantations départementales ; il n'en a pas moins affirmé une présence originale sur le territoire académique, d'une part, en déconcentrant les formations des PLC2 sur l'ensemble des sites, d'autre part, en associant les responsables des sites au fonctionnement général et au pilotage de l'institution : on rappellera que ces derniers, dotés d'une double responsabilité, géographique et transversale, sont aussi membres de l'équipe de direction.

La dévolution de responsabilités transversales aux responsables des sites est à préserver absolument pour pratiquer une réelle politique de déconcentration. Néanmoins, sans mettre en péril l'unité de l'établissement, réalité particulièrement remarquable à l'IUFM de Besançon, il est sans doute temps de donner aux sites une consistance organisationnelle. Les relations entre le siège et les sites gagneraient aussi à s'appuyer sur une mise en réseau et l'utilisation plus systématique des nouveaux outils de gestion.

L'absence d'organigramme formalisé est revendiquée par l'établissement et la gestion repose plus sur les personnes que sur une structure clairement définie et pérenne : la souplesse et les capacités d'adaptation qui en découlent sont certes appréciables mais ce fonctionnement pragmatique, adapté à la période de construction de l'institution, ne peut s'inscrire dans la durée.

Il est nécessaire que l'IUFM se dote d'un organigramme où soient définies clairement les missions de chacun.

Par ailleurs, on a constaté que le fonctionnement des conseils ne donnait pas entière satisfaction et que ces instances, notamment le Conseil d'administration, n'étaient pas toujours en mesure de remplir la mission de régulation qui devrait être la leur : l'absence de participation des enseignants de l'IUFM à la vie de ces instances constitue

sans doute le problème le plus préoccupant. De surcroît, la place des structures de réflexion et de proposition demeure encore modeste dans le gouvernement de l'établissement.

Pour favoriser un fonctionnement interne plus démocratique, l'IUFM devra associer plus étroitement les personnels de l'établissement à son pilotage, notamment en utilisant au mieux les structures de réflexion et de concertation (collèges disciplinaires, en cours d'implantation, et commissions des personnels) dont il s'est doté.

Il conviendrait aussi que la composition du Conseil d'administration soit revue pour faire une place plus large aux corps d'inspection et aux chefs d'établissement.

À l'exception du Doubs, les relations avec les collectivités territoriales sont généralement bonnes : les trois autres départements apportent à l'IUFM un soutien très significatif, que ce soit sur le plan immobilier, ou en facilitant la vie étudiante, ou encore en soutenant les projets de centres de ressources communs à l'IUFM et au CDDP. Les échanges avec les établissements sont également très satisfaisants. Mais l'IUFM, qui s'est construit dans l'adversité, en conserve des traces dans ses relations avec ses partenaires, notamment universitaires et académiques. Même si les rapports avec l'université tendent à s'améliorer, ils demeurent empreints d'une certaine méfiance : l'université se trouve de fait dans une situation de sous-traitance, l'IUFM assumant seul la responsabilité et le coût des formations. Par ailleurs, on notera la persistance de relations parfois distantes avec l'administration académique, en particulier avec certains IPR.

À l'occasion de la renégociation de la convention, il est nécessaire que l'université et l'IUFM soldent définitivement leur contentieux et construisent un partenariat équilibré. De façon plus générale, l'IUFM de Franche-Comté est maintenant assez solidement établi pour envisager les relations avec son environnement sur un mode apaisé et partenarial véritable.

LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE

On peut dresser un bilan très positif de la formation des professeurs des écoles. On retiendra tout particulièrement le souci d'articuler très fortement théorie et pratique, tant en première qu'en deuxième année, l'accent mis sur la polyvalence ainsi que la continuité et la cohérence entre les deux années de formation.

Le CNE encourage l'IUFM de Franche-Comté à poursuivre l'action entreprise en tenant mieux compte des exigences du concours, notamment dans l'organisation des stages de première année.

L'IUFM, qui manifeste un souci constant d'adapter ses pratiques aux objectifs qu'il s'est assigné, a su, dans le cadre du projet d'établissement, dresser un constat sans complaisance des faiblesses des formations de second degré et définir les stratégies pour y remédier. La formation générale a été remaniée pour mieux s'adapter aux attentes des étudiants et des stagiaires : elle semble désormais donner satisfaction, même si un effort de cohérence reste à faire pour mieux relier les éléments qui la composent. La vigilance observée à l'égard des disciplines à faibles résultats commence à porter ses fruits : ceci s'est traduit par un redressement de la situation de certaines disciplines, notamment l'anglais. En revanche, il faut bien constater que l'IUFM n'a pas réussi à faire naître une culture interdisciplinaire qui ne soit pas la seule juxtaposition de disciplines. De surcroît, la liaison entre théorie et pratique demeure encore insuffisante, faute d'une relation assez étroite entre enseignants et formateurs de terrain. La constitution d'un réseau stable d'établissements d'accueil et de formateurs de terrain n'est pas encore entrée dans les faits, malgré les efforts de l'IUFM.

On recommandera donc que l'IUFM continue à œuvrer à la constitution de ce réseau, condition indispensable à une meilleure articulation entre théorie et pratique. Par ailleurs, la mise en place d'une structure de régulation permettrait de mettre en œuvre une approche commune interdisciplinaire de la formation des PLC et de conforter les actions menées dans le cadre de la formation générale.

L'IUFM mène une politique ambitieuse en matière de culture, s'appuyant sur un dispositif original tripode qui l'envisage dans ses diverses dimensions. Cette politique assure une triple complémentarité entre la formation proprement dite, la socialisation, et l'épanouissement personnel de l'étudiant et du stagiaire. On en retiendra tout particulièrement les semaines culturelles qui assurent, deux fois par an, un brassage et une rencontre entre les futurs enseignants, toutes origines confondues. Cette approche, façon originale d'envisager la formation commune, est tout à fait exemplaire.

Il convient de souligner et d'encourager la politique très imaginative et novatrice dont l'IUFM a fait preuve en ce domaine.

Le développement de la recherche se heurte à des difficultés qui ne sont pas spécifiques à l'IUFM de Franche-Comté, notamment le petit nombre d'enseignants-chercheurs et l'absence d'équipe de recherche reconnue officiellement. Malgré la mise en place d'un groupe de pilotage et celle d'un pôle de recherche en éducation IUFM-université, la recherche demeure modeste.

Cependant, on peut utiliser mieux, voire accroître, le potentiel de recherche à la condition que :

- les collaborations avec l'université se renforcent, ce qui suppose un recensement des recherches en éducation dans l'IUFM et l'université, sa diffusion dans les deux institutions et la mise en place de réseaux de recherche communs ;

- se mette en place une commission Recherche, issue du CSP et en relation avec le Conseil scientifique de l'université ;

- la relation entre recherche et formation soit plus étroite, particulièrement pour la formation des PE ;

- le recrutement d'enseignants-chercheurs soit accru.

Les conditions particulières de naissance et d'existence de l'IUFM de Franche-Comté ont naturellement orienté l'énergie des responsables vers les questions institutionnelles conditionnant la pérennité de l'établissement. Beaucoup, sinon l'essentiel, étant réalisé dans ce champ, l'IUFM doit désormais redéployer sa réflexion et son action pour mieux répondre aux attentes des étudiants et des stagiaires, que ce soit dans le cadre des formations ou dans celui de leur environnement.

POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR

I U F M
DE FRANCHE COMTE

LE DIRECTEUR

Avant toute chose, il convient de dire dans cette réponse tout l'intérêt que l'IUFM de Franche-Comté aura retiré de l'évaluation dont il a été l'objet de la part du Comité National d'Evaluation.

Ce fut d'abord extrêmement positif pour l'établissement et tous ses acteurs d'avoir à rédiger le rapport d'évaluation interne. Cela nous a permis de mettre à jour diverses données chiffrées fort utiles, de préciser en détail l'analyse que nous avons dû faire et que nous faisons de notre fonctionnement dans ses divers aspects et, aussi, de développer un réel travail collectif autour du plan de formation.

Ce fut ensuite la confrontation, très utile pour nous, avec les « experts » du Comité. A travers elle, nous avons pu mieux encore nous mettre au clair de notre appréhension de l'établissement, quitte, parfois, à défendre vigoureusement nos choix et nos pratiques.

Il est enfin évident que les observations qui nous sont faites, quelles qu'elles soient, seront nécessairement objet de réflexion en vue, nous l'espérons, de réelles améliorations. Il nous appartient pour cela d'en mesurer l'intérêt et d'y déceler les germes de nouveaux progrès. C'est dans cet esprit que je tiens à inscrire cette brève réponse ; elle est pour l'instant la manifestation de réactions « à chaud » que l'avenir devrait permettre d'affiner.

Le sentiment général que j'éprouve à la lecture du rapport est conforme à la manière dont a été ressentie la visite des experts : les questions de structure sont largement privilégiées par rapport à l'analyse des contenus et des modalités de formation, malgré l'ambitieux programme prévu a priori (un échantillon de 10 thèmes a été envisagé – cf. page 17) dont peu de traces demeurent dans le rapport définitif, sauf dans les annexes, d'ailleurs fort intéressantes et utiles. Certes, les structures ont une incidence réelle sur la formation, mais, c'est là un choix très fort de l'IUFM de Franche-Comté, elles doivent s'adapter aux choix pédagogiques et non pas les précéder.

Je vois une preuve de cette impression générale dans les suggestions, nombreuses dans le rapport, de créer ou d'institutionnaliser une commission ou un organisme pour pallier telle ou telle difficulté. Par exemple, à la page 48, on suggère une « meilleure institutionnalisation » des réunions des chefs d'établissements du second degré responsables des zones de la formation générale des PLC2 : est-ce bien nécessaire ? Je ne vois pas en effet ce qu'ajouterait une telle institutionnalisation à la qualité du travail effectué, puisque l'objet essentiel est ici une analyse en profondeur d'une situation pédagogique qui se fait naturellement dans un climat d'échanges à la fois positif et convivial. Le rapport lui-même ne permet pas de comprendre l'intérêt de la suggestion faite puisque rien n'est dit sur la formation elle-même, son contenu et sa mise en œuvre.

On aura, bien sûr, compris mon léger agacement devant le parti pris du Comité ; mais il a le mérite d'attirer fermement mon attention et celle des mes collègues de l'IUFM de Franche-Comté sur « le flou » de notre organisation, certainement préjudiciable, comme l'indique fréquemment le rapport, à la parfaite efficacité de notre travail. Le premier effort que nous devrons faire, me semble-t-il, est une reprise, dès notre prochain projet d'établissement (prévu pour 2000) de l'ensemble de nos structures en nous interrogeant, précisément, sur les regrets formulés ici et là par le Comité.

Le moment est en effet venu, je crois, de faire cet **effort car les conditions défavorables dans lesquelles s'est crée et construit l'IUFM** ont nettement évolué et, pour l'essentiel, disparu. Le Comité a bien compris la fragilité de l'établissement en 1991, soumis qu'il était notamment à l'hostilité déclarée de l'Université de Franche-Comté. Cette situation initiale explique certainement quelques-unes des caractéristiques de l'IUFM, mais pas toutes. Il est certain, par exemple, que les choix d'une centralisation forte ou d'une politique culturelle très présente ont été voulus par les responsables. En revanche, la situation initiale est sans doute à l'origine de notre responsabilité totale des formations des PLC1 (qui ne relève pas d'un souci d'hégémonie ! … cf. page 26 in fine) et de la répartition des formations des PLC sur les divers sites. Nous ne reviendrons pas sur ces deux derniers choix qui, désormais bien opérationnalisés, sont au cœur de notre dispositif.

L'hostilité de **l'Université de Franche-Comté** s'est estompée progressivement pour faire place aujourd'hui à une collaboration franche et efficace qui devrait s'épanouir rapidement dans le cadre d'une nouvelle convention récemment signée qui se veut avant tout fonctionnelle. Le partenariat équilibré souhaité par le Comité est déjà une réalité !

Ce partenariat ne remettra pas en cause **le pilotage par l'IUFM**, on l'a déjà dit, **de la formation des PLC1** ; il devrait au contraire le faciliter pour plusieurs raisons. D'une part, la mise en œuvre des maquettes de formation sera décidée en commun dans le cadre, notamment, des collèges disciplinaires, ce qui, entre autres choses, évitera les difficultés administratives liées aux services des enseignants de l'Université. D'autre part, la politique d'admission à l'IUFM sera conduite en étroite collaboration pour tenir compte des contraintes imposées par le flux des licenciés franc-comtois. Enfin, l'IUFM sera associé aux formations placées en amont (DEUG et Licence), afin qu'elles puissent tenir compte des impératifs des concours, par exemple dans le cadre d'une préprofessionnalisation à définir.

Le partenariat avec l'Université a commencé à se développer également dans le domaine de la **formation continue**. Ce dossier, en cours d'étude au printemps de 1998, est maintenant très clair, un contrat d'objectifs admis par tous ayant été signé entre le Recteur et le Directeur de l'IUFM. La communauté de vue de l'Université et de l'IUFM est totale sur ce sujet et, après une brève phase de mise en route, la sérénité et l'efficacité devraient, là aussi, dominer. Le travail, coordonné par un membre de l'équipe de direction assisté par les collaborateurs permanents mis à disposition par le Recteur, est conduit au sein des collèges disciplinaires, puis synthétisé par l'assemblée des responsables de ces collèges et, ensuite, au Conseil Scientifique et Pédagogique. Devrons-nous, comme le suggère le rapport (page 27) créer un autre lieu « où les partenaires (IUFM, IPR, Université) puissent discuter et décider des objectifs de le formation continue… » ?

La nouvelle convention signée avec l'Université devrait en outre permettre aux activités de **recherche** de mieux se développer. Sur ce sujet, l'analyse du Comité (pages 57 et 58) est tout à fait pertinente, tout particulièrement en ce qui concerne les difficultés qui sont les nôtres eu égard à la petite taille de notre IUFM et à l'absence de « Sciences de l'Education » à l'Université. En tout cas, la structure commune IUFM – Université (le « pôle de recherche en éducation ») est désormais bien en place ; suivie par un membre de l'équipe de direction, elle effectue un travail actif qui porte et portera rapidement ses fruits. Ce travail est régulièrement présenté au Conseil Scientifique et Pédagogique ; faut-il, dès lors, « mettre en place une commission « recherche » issue du CSP » ? … (p. 58 in fine).

La critique essentielle que nous adresse le Comité National d'Evaluation **est l'absence d'organigramme** (pages 24, 25, 75) avec tout ce que cela implique à ses yeux. Il est vrai que le mode de fonctionnement de l'IUFM dans son ensemble et la répartition des responsabilités ne sont pas toujours parfaitement lisibles. Mais il est également vrai que l'équipe de direction ne souhaite pas enfermer notre organisation dans un schéma inévitablement réducteur et, surtout, en contradiction avec notre souci de privilégier le fonctionnel par rapport au hiérarchique. J'ai le sentiment que la totalité des fonctions nécessaires sont remplies, même lorsqu'elles ne semblent pas s'inscrire dans une case, prévue à l'avance, d'un organigramme.

Qu'il me soit permis à cet égard de prendre l'exemple du patrimoine. Il n'existe pas de service chargé spécifiquement de cette question ; on ne voit d'ailleurs pas comment cela serait possible du fait des moyens très réduits de l'IUFM en personnels. Néanmoins, la gestion du patrimoine est suivie avec attention, qu'il s'agisse de la maintenance, des travaux dus au respect des normes de sécurité ou des prévisions à inscrire, dans le cadre du schéma U3M, au prochain contrat de plan Etat/Région. C'est l'équipe de direction qui, collectivement, arrête les décisions qui sont ensuite mises en œuvre sous la responsabilité de l'agent comptable, certes débordée (cf. page 55), mais suffisamment au fait de la globalité de la situation pour s'acquitter parfaitement de cette tâche. Rien, me semble-t-il, n'a été oublié dans ce domaine ; bien au contraire, le traitement collégial du dossier permet d'éviter les solutions partielles et favorise les choix les meilleurs au profit de tous.

Le Comité observe que notre fonctionnement actuel repose trop sur les personnes et, donc, « ne peut s'inscrire dans la durée ». Cette remarque intéressante, demande assurément réflexion, mais pour l'instant, je dois avouer que j'ai du mal à partager cette opinion. En effet, je pense que le choix d'une structure centralisée avec, simultanément, la mise en place de missions et fonctions transversales impose un fonctionnement collégial, quelles que soient les personnes responsables. D'autre part, le rôle désormais joué par les collèges disciplinaires dont la création est jugée positive par le Comité permet, je crois, une meilleure régulation de l'ensemble. Bien entendu, j'émets là un point de vue qui pourra peut-être évoluer, pour, qui sait, préparer la naissance d'un organigramme !

S'agissant des sites, le rapport suggère de leur donner une « consistance organisationnelle ». Je ne suis pas certain de bien comprendre l'intérêt d'une telle mesure par rapport au statut actuel. Je vois bien qu'elle créerait peut-être une déconcentration meilleure, sinon plus efficace, mais je ne vois pas en quoi elle favoriserait une mise en réseau des sites et une plus grande participation des personnels. La mise en réseau, en tout cas, relève avant tout du développement des logiciels de gestion, GERICO et PROTHEE, ce que note d'ailleurs le rapport. En outre, en donnant plus de « consistance organisationnelle aux sites », ne risque-t-on pas de substituer à un établissement régional, la juxtaposition de quatre structures départementales ? Là encore, la question demeure ouverte.

En ce qui concerne les Conseils, je rejoins tout à fait le point de vue du Comité pour dire que leur fonctionnement ne donne pas satisfaction et je prends bien volontiers acte des considérations développées ici, même si certaines observations paraissent peu réalistes, par exemple lorsqu'est préconisée une modification de la composition du Conseil d'Administration (page 76). Mais, malgré ses huit ans, l'établissement est encore jeune et les Conseils n'ont peut-être pas encore trouvé leur équilibre. On constate en tout cas que les débats du Conseil d'Administration sont aujourd'hui plus efficaces parce qu'enfin plus centrés sur la gestion pédagogique et administrative. On observe surtout, depuis un an environ, un fonctionnement réellement constructif du Conseil Scientifique et Pédagogique dont les réunions, plus nombreuses, contribuent de manière concrète à nourrir les choix pédagogiques ; l'élection d'une présidente pharmacienne, donc extérieure aux disciplines de la formation des maîtres, y est sans doute pour quelque chose (cf. page 25).

Le Comité propose une analyse détaillée de **la formation des professeurs des écoles** et je suis particulièrement heureux de l'avis très positif qui est porté sur la conception et la mise en œuvre de cette formation. Les observations pertinentes qui sont faites rejoignent nos propres préoccupations et nous en tiendrons compte, avec regret pour l'abandon partiel de la polyvalence en première année auquel nous sommes contraints, avec détermination pour le partenariat avec les maîtres-formateurs, statutaires ou temporaires. Pour l'avenir, notre effort portera sur le développement de l'alternance dans la formation et sur le rôle des stages, non seulement en première année comme le suggère le rapport, mais aussi en deuxième année.

La formation des professeurs des lycées et collèges, par contre, est traitée de manière trop sommaire à mes yeux. Toutefois, deux thèmes importants concernant les PLC2 sont abordés : l'articulation théorie-pratique et la « culture interdisciplinaire ».

Sur l'articulation théorie-pratique, je ne peux que souscrire à l'opinion du Comité, tant il est vrai que les conditions dans lesquelles sont arrêtées les affectations en stage des PLC2 sont peu

favorables, malgré les efforts conjoints des IPR et de l'IUFM. Je tiens à dire à ce propos que les relations de l'IUFM avec les IPR sont bonnes, pour ne pas dire très bonnes, dans l'ensemble et que nous nous trouvons aisément d'accord sur les points fondamentaux. Nous envisageons de tenter ensemble de stabiliser un véritable réseau d'établissements d'accueil et, simultanément, dans le cadre de la formation de formateurs et de la formation continue, de constituer et de former un vivier de conseillers pédagogiques d'accueil. C'est la condition sine qua non, nous semble-t-il, pour assurer la continuité de la formation et pour lier réellement le travail de terrain au travail plus théorique proposé à l'IUFM ; et, en disant cela, je ne fais que reprendre les termes du rapport (cf. page 76).

C'est à propos de la formation générale que le rapport indique que cette formation « n'offre pas la possibilité d'un travail interdisciplinaire en équipe » (page 49), observation reprise page 76. En fait, je suis convaincu que ce n'est pas dans la formation générale seule qu'il faut trouver les bases d'une culture interdisciplinaire, mais plutôt dans un lien fort entre la formation disciplinaire et la formation générale. Cette dernière, pour l'instant, donne à peu près satisfaction et le Comité en convient. En revanche, la formation disciplinaire devrait impérativement sortir de son cadre un peu étroit, pour développer la relation théorie-pratique comme il est dit plus haut et, aussi, pour intégrer les contenus de la formation générale, ce qui suppose que les responsables disciplinaires devraient participer concrètement à son organisation, à son suivi et à son évaluation. Devront-ils être les membres privilégiés de la « structure de régulation » que le Comité suggère de mettre en place ? (page 76).

A plusieurs reprises, le Comité loue sans restriction **les activités culturelles** que conduit l'IUFM. C'est pour tous les personnels de l'établissement un vif encouragement à poursuivre une politique originale, mais risquée et difficile à mener, qui est et demeurera une caractéristique très forte de l'IUFM de Franche-Comté et une composante fructueuse de son plan de formation.

Je crois avoir abordé tous les thèmes qui, à la lecture du rapport, ont retenu mon attention. Mon propos n'était pas, on l'aura compris, de faire une analyse exhaustive de ce document très riche ; au terme de ces brèves considérations, je tiens à le rappeler pour attirer l'attention du lecteur, tout particulièrement s'il est l'un des acteurs de l'IUFM, sur l'intérêt que présente ce texte dans son intégralité, y compris et surtout par ses remarques négatives. Il faut maintenant que l'on sache en tirer profit ; pour ma part, je vais m'y efforcer.

Besançon, le 30 Mars 1999

Jean-Claude FONTAINE
Directeur de l'IUFM de Franche-Comté

CNE

L'IUFM DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

PUBLICATIONS DU COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992
L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois,1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines,1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-Sud, 1999

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'Ecole française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'Ecole centrale de Lyon*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'Ecole française d'Athènes*, 1997

L'Ecole française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999

L'Ecole nationale de formation agronomique*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'Ecole centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

L'université de Rouen*, 1998

L'université du Havre*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

L'université de Caen*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999

Bulletins n° 1 à 27

Profils n° 1 à 35

COMPOSITION DU COMITÉ

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Hubert BOUCHET

Madame Chantal CUMUNEL

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Claude FROEHLY

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : http://www-cne.mesr.fr

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin